

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2020 Bilan Année 1

valoriser

réduire

transformer

recycler

recupérer

Table des matières

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....	2
INTRODUCTION	3
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.....	3
GOUVERNANCE OUVERTE ET PARTAGÉE	3
ÉTAT DES LIEUX.....	7
PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROGRAMME	8
RÉSUMÉ DES ACTIONS MENÉES PENDANT LES 12 DERNIERS MOIS	10
PROGRAMME D' ACTIONS.....	12
SUIVI DES TONNAGES TRAITÉS PAR LE SEROC	13
BILAN DES INDICATEURS DU PLPDMA.....	18
<i>Fiche action n°1 : Réemploi, Réparation, Réutilisation</i>	<i>19</i>
Bilan détaillé de l'action.....	22
<i>Fiche action n°2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire.....</i>	<i>24</i>
Bilan détaillé de l'action	28
<i>Fiche action n°3 : Valorisation des déchets et nouvelles filières</i>	<i>31</i>
Bilan détaillé de l'action.....	33
<i>Fiche action n°4 : Réduction des déchets verts et compostage</i>	<i>37</i>
Bilan détaillé de l'action	44
<i>Fiche action n°5 : Éco-exemplarité des collectivités</i>	<i>46</i>
Bilan détaillé de l'action	48

**PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS**

INTRODUCTION

Le SEROC a mis en place une politique de prévention des déchets depuis 2009. Dans le souci de remplir les objectifs du GRENELLE de l'environnement, le SEROC a décidé de façon volontaire de mettre en place un programme local de prévention des déchets (PLP) soutenu par l'ADEME entre 2011-2015.

Cette action volontaire prend désormais la forme réglementaire du PLPDMA. Elle s'inscrit dans les objectifs de la loi n°2015-992 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Dans cette loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, on y retrouve des objectifs comme la promotion de l'économie circulaire.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) c'est-à-dire les déchets collectés ou traités par la collectivité en prenant en compte les déchets des particuliers et des professionnels.

L'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012. L'objectif du PLPDMA est de réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020 c'est-à-dire les ordures ménagères, le tri sélectif et les déchets de déchèterie.

Dans un objectif de cohérence et d'efficacité, le comité syndical du 04 juillet 2017 a validé le portage du PLPDMA sur l'ensemble du périmètre du SEROC comme le PLP première génération (2011-2015).

Après la validation par le comité syndical de la conduite du PLPDMA par le SEROC au nom de ses adhérents, le SEROC s'est lancé dans l'élaboration d'un état des lieux de l'ensemble de son territoire conformément à l'« Art. R. 541-41-21 » du décret relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Pour l'élaboration du PLPDMA, le SEROC a procédé à un diagnostic de son territoire. Ce diagnostic avait pour objectif de :

- 1- Faire un état des lieux
- 2- Définir les caractéristiques géographiques du territoire
- 3- Faire le point sur la situation économique du territoire
- 4- Évaluer le programme local de prévention
- 5- Construire le programme d'actions du PLPDMA
- 6- Construire les indicateurs d'évitement des déchets ménagers et assimilés

Le diagnostic du territoire a été validé par le comité syndical lors de la délibération n°2017-047.

GOUVERNANCE OUVERTE ET PARTAGÉE

Extrait du décret n°2015-662 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés :

« Art. R. 541-41-21. – Une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat.

Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission ».

COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI

La commission consultative d'élaboration et de suivi a été constituée à l'occasion du premier COPIL pour l'étude de préfiguration du CODEC qui s'est tenu le 09 octobre 2017. Elle se réunit une fois par an pour suivre l'état d'avancement du projet et en faire le bilan.

Composition de la commission consultation d'élaboration et de suivi

Nom	Organisme représenté
Mme SALMON	Présidente du SEROC
Mme. MOUCHEL	Vice-présidente du SEROC et élue Référente du PLPDMA
M. MAZZOLENI	Directeur Général des Services du SEROC
Mme. HEUZÉ	Responsable du service Animation territoriale
M. KABA	Animateur TZDZG
M. DESGRANGES	Référent ADEME
Les élus de la commission Animation Territoriale	SEROC
Les élus du bureau syndical	SEROC

CARACTERISTIQUES DE L'ÉQUIPE PROJET

L'équipe projet (en charge de l'animation générale du projet) est composée de deux équivalents temps plein :

Fonction de la personne	ETP sur le poste
Chargée de mission TZDZG	1
Chargée d'animation territoriale	0.5
Responsable du service Animation territoriale	0.5
Total	2

Le programme a été élaboré par Adèle HEUZÉ anciennement animatrice TZDZG sous la responsabilité de Marie GILLOT (Responsable du service animation territoriale). Depuis le 28 janvier 2019, Sanoussy KABA est chargé d'animer le programme en remplacement d'Adèle HEUZÉ qui est devenue responsable du service animation territoriale suite au départ de Marie GILLOT.

En plus de l'équipe projet, l'ensemble des équipes du SEROC contribue, à des degrés divers, à la mise en œuvre du programme d'actions, ce qui correspond à 5.1 équivalents temps plein en 2018.

COORDONNÉES DE L'ÉQUIPE PROJET

Nom :	HEUZÉ	Prénom :	Adèle
Fonction dans l'organisme :	Chargée de mission TZDZG		Jusqu'au 28 janvier 2019
Téléphone:	02 31 51 26 88	Email :	animateur-ZDZG@seroc14.fr

Nom :	KABA	Prénom :	Sanoussy
Fonction dans l'organisme :	Chargé de mission TZDZG		Depuis le 28 janvier 2019
Téléphone:	02 31 92 00 09	Email :	animateur-ZDZG@seroc14.fr

Nom :	GILLOT	Prénom :	Marie
Fonction dans l'organisme :	Responsable du service Animation Territoriale		Jusqu'au 22 juin 2018
Téléphone:	02 31 51 26 88	Email :	responsable-animation-territoriale@seroc14.fr

Nom :	HEUZÉ	Prénom :	Adèle
Fonction dans l'organisme :	Responsable du service Animation Territoriale		Depuis le 28 janvier 2019
Téléphone:	02 31 51 26 88	Email :	responsable-animation-territoriale@seroc14.fr

Nom :	BELLOIR	Prénom :	Aline
Fonction dans l'organisme :	Chargée d'animation territoriale		
Téléphone:	02 31 22 46 57	Email :	communication-est@seroc14.fr

ELUE RÉFÉRENTE

Mme MOUCHEL, 1^{ère} vice-présidente du SEROC en charge des affaires générales, de la communication et des différents programmes de prévention est l'élue référente du PLPDMA.

COORDONNÉES DE L'ELUE RÉFÉRENTE

Nom :	MOUCHEL	Prénom :	Michèle
Fonction dans l'organisme :	Vice-présidente en charge des Affaires générales, et de la Communication		
Téléphone:	02 31 51 69 60	Email :	accueil@seroc14.fr

RÉFÉRENT ADEME

Nom :	DESGRANGES	Prénom :	Vincent
Fonction dans l'organisme :	ADEME Normandie		
Téléphone:	02 31 46 81 05	Email :	vincent.desgranges@ademe.fr

PARTENAIRES EXTERNES

Le SEROC a opté pour une gouvernance participative en associant ses différents partenaires dans le but de définir ensemble les actions permettant de réduire les déchets ménagers et assimilés.

Partenaires externes

L'ADEME	L'Espace Saint Jean
La Région Normandie	L'association Répare Café

La Chambre du Commerce et de l'Industrie	Le Rectorat de Caen
La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire	Le réseau REGAL
La BACER	Grandes surfaces (Carrefour, Leclerc)
Deuxième Vie, Deuxième Chance	L'IME le Prieuré
Le CREPAN	Bessin Insertion
Emmaüs	La Banque alimentaire
La FREDON	Les 5 intercommunalités du territoire
Le réseau Jardin Nature du Bessin	L'association Revivre
Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Les lycées Marie Curie, Jean Mermoz, Les Champs de Tracy, Arcisse de Caumont et Alain Chartier

GROUPES DE TRAVAIL

Pour mieux coordonner les rencontres avec les partenaires, le SEROC a constitué cinq groupes de travail afin de mieux préparer les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du PLPDMA.

Les groupes de travail ont été organisés et animés par Adèle HEUZÉ animatrice du projet jusqu'au 28 janvier 2019.

Composition des groupes de travail

Groupe 1 « Entreprise et Économie Circulaire »			
Prénom-Nom	Organisme représenté	Présent 16/10/2017	Présent 06/11/2017
Sylvain POTIER	Bayeux Intercom	Oui	Non
Julia OBRESBSKI	CRESS	Oui	Oui
Damien GREBOT	ADEME	Non	Oui
Pauline RADIGUE	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Non	Oui
Benoît BURET	Région Normandie	Non	Oui
Marie GILLOT	Responsable Animation Territoriale	Oui	Oui
Marie PETIT	Responsable service déchets ultime et Tri	Oui	Oui
Florence LEPAGE	Chargée d'animation SEROC	Oui	Oui
Adèle HEUZÉ	Animatrice TZDZG	Oui	Oui
Philippe NEUVILLE	Intercommunalité de la Vire au Noireau	Non	Oui
Mme. MOUCHEL	Vice-présidente du SEROC	Oui	Oui

Groupe 2 « Réemploi, réparation, Réutilisation »		
Prénom-Nom	Organisme représenté	Présent 19/10/2017
Madame HANICOT	BACER	Oui
M. CAILLOT	BACER	Oui
Morgan PEUVREL	Deuxième Vie, Deuxième Chance	Oui
M. LERAY	Emmaüs	Oui
M. JEANNE	Répare café de Bayeux	Oui
Mme MOUCHEL	Vice-présidente du SEROC	Oui
Adèle HEUZÉ	SEROC	Oui
Marie GILLOT	SEROC	Oui
Aline BELLOIR	SEROC	Oui
Sandrine BERARD	SEROC	Oui

Groupe 3 « Gaspillage alimentaire »		
Prénom-Nom	Organisme représenté	Présent 19/10/2017
Nathalie VILLERMET	CREPAN	Oui
Jennifer MAYAUD	Région Normandie	Oui
Peggy MESSIER	Région Normandie	Oui
Benoît LEPRIEUR	Leclerc Bayeux	Oui
Mme MOUCHEL	Vice-présidente du SEROC	Oui
Claire GOULHOT	SEROC	Oui
Adèle HEUZÉ	SEROC	Oui
Marie GILLOT	SEROC	Oui

Groupe 4 « Valorisation et nouvelles filières »			
Prénom-Nom	Fonction	Présent 26/10/2017	Présent 20/11/2017
Sandrine BERARD	Responsable service déchèteries-transport-CPI	Oui	Oui
Marie GILLOT	Responsable Animation Territoriale	Oui	Oui
Marie PETIT	Responsable service déchets ultime et Tri	Oui	Oui
Florentin HUBERT	Responsable opérationnel des déchèteries	Oui	Oui
Adèle HEUZÉ	Animatrice TZDZG	Oui	Oui

Groupe 5 « Réduction des déchets verts »			
Prénom-Nom	Fonction	Présent 02/11/2017	Présent 16/11/2017
M. HEBERT	Maire de Villers Bocage	Oui	Oui
Jennifer MAYAUD	Région Normandie	Oui	Oui
Jennifer SCIMIA	CREPAN	Oui	Oui
Florentin HUBERT	Responsable opérationnel des déchèteries (SEROC)	Oui	Oui
Adèle HEUZÉ	Animatrice TZDZG (SEROC)	Oui	Oui
Marie GILLOT	Resp. Service animation territoriale (SEROC)	Oui	Non
Claire GOULHOT	Chargée d'animation territoriale (SEROC)	Oui	Non
Mme. MOUCHEL	Vice-présidente du SEROC	Oui	Non
Brigitte RAIMBAULT	Bessin Insertion	Non	Oui
Thierry ROCHER	Bessin Insertion	Non	Oui
Alain MIQUELOT	ESAT les Compagnons	Non	Oui
Jean Luc VALLLOT	IME le Prieuré	Non	Oui
Sandrine BERARD	Resp. Service déchèteries-transport-CPI (SEROC)	Non	Oui
Chloé PATRIER	FREDON	Non	Oui

ÉTAT DES LIEUX

Extrait du décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés

« Art. R. 541-41-23.- le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés comporte notamment :

1- Un état des lieux

- a- Recense l'ensemble des acteurs concernés
- b- Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits et, si l'information est disponible, les acteurs qui en sont à l'origine ;
- c- Rappelle, le cas échéant, les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés
- d- Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits, le cas échéant selon leur origine, en l'absence de mesures nouvelles ».

Un état des lieux plus exhaustif a été présenté dans le document final du diagnostic.

PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROGRAMME

SEROC : Syndicat Mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados.

Le SEROC a pour mission le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés issus des collectes organisées par ses adhérents.

Un syndicat mixte est une structure de coopération intercommunale. On parle de syndicat mixte lorsque la structure associe des collectivités de nature différente, des communes et une communauté d'agglomération ou un département, par exemple, ou encore un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ils se regroupent pour gérer un service présentant un intérêt commun. Il est créé par une convention signée à l'unanimité. Il est géré par un comité.

LES ADHÉRENTS DU SEROC

Le périmètre des adhérents correspond soit à celui des intercommunalités, soit aux périmètres des syndicats de collecte. Les intercommunalités peuvent en effet déléguer la compétence collecte des déchets ménagers à un ou plusieurs syndicats de collecte.

Ainsi, plusieurs syndicats de collecte peuvent intervenir sur le territoire d'une même intercommunalité. Lorsque la compétence est déléguée à un syndicat de collecte, c'est le syndicat de collecte qui adhère au SEROC et non la communauté de communes. Certaines communautés de communes conservent la compétence collecte sur une partie de leurs communes uniquement.

Les adhérents du SEROC sont donc :

- Bayeux Intercom, uniquement pour les communes d'Arromanches et de Saint Côme du Fresné
- La communauté de communes Seules Terre et Mer (uniquement pour les communes d'Asnelles, Meuvaines, Crépon, Ver-sur-Mer, Graye-sur-Mer, Sainte Croix-sur-Mer, et Banville.)
- Pré-Bocage Intercom
- La partie ouest de l'intercom de la Vire au Noireau (c'est-à-dire Vire Normandie, Souleuvre en Bocage et l'ancienne Intercom Séverine).
- Collectéa qui collecte les déchets ménagers pour la communauté de communes d'Isigny Omaha Intercom, une partie de Bayeux Intercom et une partie de la communauté de communes Seules Terre et Mer.
- Le Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères (SIDOM) de Creully qui regroupe une partie des communes de Caen la Mer, une partie des communes de la communauté de communes Seules Terre et Mer et une partie de communes de Bayeux Intercom.



LES COMPÉTENCES DU SEROC

En tant que collectivité territoriale, le SEROC dispose de compétences obligatoires. Elles s'articulent autour de sa mission de traitement et de valorisation des déchets ménagers. A ce titre il exerce les compétences suivantes :

- Transport, tri et valorisation des matériaux recyclables,
- Transport, traitement et élimination des déchets ultimes,
- Réalisation et gestion des plateformes de compostage,
- Réhabilitation, entretien et suivi des anciennes décharges,
- Gestion des unités de transfert.

Le SEROC assure la communication sur ces sujets auprès des usagers de l'ensemble de son territoire.

Le SEROC a également trois compétences optionnelles. Il a en charge la « création et la gestion des déchèteries » dès lors que la collectivité adhérente lui a transmis cette compétence. Initialement, 12 déchèteries ont été transférées au SEROC. Or, la commune de Courseulles-sur-Mer, en rejoignant la communauté de communes Cœur de Nacre, a transféré sa déchèterie à cette dernière.

Le territoire compte aujourd'hui 15 déchèteries dont 11 sont gérées directement par le SEROC.

- Bretteville-l'orgueilleuse
- Creully
- Esquay-sur-Seulles
- Port en Bessin
- Fontenay-le-Pesnel
- Le Molay-Littry
- Ecrammeville
- Grandcamp-Maisy
- Vaucelles
- Isigny sur Mer
- Mesnil-Clinchamps



Les quatre déchèteries hors SEROC sont celles de Livry, Maisoncelles-Pelvey, Le Tourneur et Canvie. La répartition des déchèteries n'est pas homogène sur le territoire. En effet, le SEROC gère l'ensemble du réseau au nord et une déchèterie sur les cinq du sud du territoire. Cela étant, un travail de coordination existe notamment en termes d'animations ponctuelles (exemple : organisation de journées d'information sur le compostage dans le cadre de la semaine de développement durable, sensibilisation sur le tri des papiers).

Le SEROC a deux autres compétences optionnelles qu'il exerce sur son territoire :

- La mise en place de composteurs collectifs et individuels (hors Vire Normandie).
- La communication sur le tri des textiles (hors Vire Normandie).

Par ailleurs, le SEROC traite les déchets verts (tontes et branchages) collectés dans les déchèteries ou en porte-à-porte par certains adhérents sur trois plateformes de compostage situées à Ryes, Formigny (nord du territoire) et Canvie (sud du territoire). Les déchets verts de la déchèterie de Vire Normandie gérée par

la communauté de communes de la Vire au Noireau sont traités sur la plateforme de compostage de Canvie tout comme ceux de la déchèterie du Mesnil-Clinchamps et de la collecte en porte-à-porte assurée par la commune de Vire Normandie.

Le SEROC dispose de trois unités de transfert : une à Bayeux depuis juillet 2018 (ordures Ménagères et tri sélectif), une à Vire Normandie (ordures ménagères et verre) et une à Maisoncelles-Pelvey (ordures ménagères, collecte sélective et papiers). Le SEROC a en projet la construction d'une nouvelle unité de transfert à Vire Normandie.

RÉSUMÉ DES ACTIONS MENÉES PENDANT LES 12 DERNIERS MOIS

La première année du PLPDMA a été marquée par plusieurs changements organisationnels en interne :

- Départ de la directrice,
- Départ de la secrétaire de direction,
- Départ de la responsable du service Animation Territoriale (Marie GILLOT)
- Intérim sur le poste de responsable du service Animation Territoriale assuré par Adèle HEUZÉ, animatrice TZDZG
- Arrivée de Sanoussy KABA nouvel animateur TZDZG le 28 janvier 2019 et nomination d'Adèle HEUZÉ comme responsable du service Animation Territoriale

Malgré tous ces imprévus, le SEROC a fait des avancées dans la dynamisation de l'économie circulaire sur son territoire avec l'adhésion des communautés de communes à travers la mise en œuvre de moyens pour des synergies entre les entreprises. Grâce aussi au développement des partenariats dans le cadre du réemploi, à l'adhésion des lycées dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, et pour finir grâce à la mobilisation collective des agents du SEROC dans la lutte contre les erreurs dans la benne tout-venant. Toutes ces avancées sont la preuve que l'ambition du SEROC est de créer une économie circulaire forte et pérenne.

Dans la continuité des différents programmes signés par le SEROC en matière de prévention des déchets et de la promotion de l'économie circulaire, le SEROC est engagé depuis 2018 dans deux programmes dont le premier est un Contrat d'Objectifs Déchets Économie circulaire (CODEC) qui a pour but de changer le comportement des producteurs et des consommateurs afin de limiter la production des déchets tout en augmentant la valorisation des matières. Le deuxième est un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés qui a pour but de réduire les déchets des ménages et des assimilés de 10% entre 2010 et 2020.

Les deux programmes sont complémentaires et convergent sur un certain nombre d'actions notamment sur la prévention des déchets. Les actions de prévention des déchets figurant dans le CODEC sont reprises dans le rapport du PLPDMA.

Action 1 : Réemploi, Réparation, Réutilisation

En 2018, 5 bennes récup' solidaires ont été sécurisées pour assurer une meilleure qualité des objets qui y sont déposés.

22 ateliers de réparations ont été organisés par nos partenaires (Deuxième Vie Deuxième Chance et Répare café de Bayeux). 280 objets ont été réparés soit plus d'une tonne de déchets détournés des déchèteries. En 2018, 67 tonnes de textiles ont été récupérées dans les déchèteries du SEROC et 54 tonnes d'objets ont été récupérés des bennes Récup' solidaire. Grâce à la rencontre inter-associations organisée par le SEROC, le Répare café de Bayeux a pu organiser un atelier de réparation dans les locaux de la BACER à Bayeux.

En 2018, 11 familles ont bénéficié du prêt des couches lavables contre 4 en 2017.

Action 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le SEROC est engagé dans une démarche coordonnée de réduction du gaspillage alimentaire avec la Région Normandie dans les cinq lycées de son territoire (organisation de sessions de pesées en mai 2018, mise en place d'actions de communication à destination des élèves, ...). En 2018, les lycées du territoire ont connu une baisse de 21% de gaspillage alimentaire par rapport à 2017. Les directions des cinq lycées, la Région Normandie et le SEROC ont répondu dans un dossier commun à un appel à projet portant sur « la prévention et la réduction du gaspillage alimentaire ». Le SEROC et ses partenaires ont intitulé le projet « Faux Pas Gâcher Dans Mon Lycée ».

Le SEROC a organisé une opération « Anti-Gaspi » en partenariat avec des grandes surfaces (Leclerc Bayeux, Carrefour Villers-Bocage, Leclerc Vire) pour sensibiliser la clientèle aux enjeux de la réduction du gaspillage alimentaire.

Action 3 : Tri et nouvelles filières

L'augmentation du taux de valorisation est l'un des trois objectifs principaux du CODEC que le SEROC a signé avec l'ADEME. Cette augmentation passe non seulement par l'augmentation du tonnage du mono-flux en porte-à-porte mais aussi par la réduction du tonnage de la benne tout-venant dont le contenu, composé de 50% de déchets valorisables en déchèterie représente 25% des déchets enfouis. Afin d'atteindre son objectif de baisse des déchets ménagers et assimilés par rapport à 2010, le SEROC a décidé de retenir « la réduction du tout-venant » comme thème de l'année 2018.

Le SEROC s'est mobilisé à travers ses différents services notamment le service Déchèteries et le service Animation Territoriale afin de sensibiliser les usagers sur les enjeux que comporte cette benne tout-venant. En 2018, le service Animation Territoriale a été présent dans les déchèteries à raison d'une demi-journée par mois et par chargée d'animation territoriale soit au total 26 jours passés en déchèteries dans le cadre de l'opération « zéro erreur dans la benne tout-venant » et 884 personnes sensibilisées.

L'implication du service Déchèteries à travers les gardiens de déchèteries s'est traduite par la baisse de 12% des tonnages du tout-venant en 2018.

La hausse de la valorisation des déchets qui devait intervenir grâce à la baisse du tout-venant a été freinée par un certain nombre de facteurs. Notamment :

- Par la baisse des apports de déchets verts en 2018, une baisse qui est certainement due à une pluviométrie plus faible en 2018,
- Par le retard accusé dans la mise place de nouvelles filières comme le plâtre, les bâches souples ou l'éco-mobilier,
- Par l'abandon de la mise en place de la collecte du pain,
- Par la baisse de la collecte du mono-flux,
- Par la baisse de la collecte du verre,
- Par l'abandon de la mise en place de la collecte du papier auprès des administrations.

Par ailleurs, la collecte du papier en déchèterie a augmenté de 28.1% par rapport à 2017 soit 281 tonnes de papiers collectés dans les déchèteries.

Action 4 : Réduction des déchets verts et compostage

Le SEROC met des composteurs individuels à disposition des particuliers vivant sur son territoire depuis 2001.

En 2018, c'est 671 nouveaux foyers qui ont été équipés soit 21% des foyers du territoire équipés depuis 2008.

Les chargées d'animation territoriale du SEROC ont vu et sensibilisé 722 personnes lors de la Semaine Nationale de Compostage de Proximité contre 551 personnes en 2017.

La sensibilisation des foyers vivant dans les zones à habitat vertical est en nette progression depuis plusieurs années. En 2018, 20 nouveaux foyers vivant en habitat vertical se sont engagés dans le compostage collectif.

Action 5 : Éco-exemplarité des collectivités

Le groupe ECORS, garant de l'exemplarité du SEROC, a mis en place des actions afin de rendre le SEROC plus exemplaire.

Des papiers ont été récupérés pour faire des cahiers de brouillon pour tous les agents.

Dans le cadre de la promotion des circuits de proximité, une collaboration a été définie avec un maraîcher bio pour la mise en place de paniers de légumes.

La mise en place de la dématérialisation a été reportée pour l'année 2019.

PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions a été validé par la commission consultative d'élaboration et de suivi le 12 décembre 2017 et il a été entériné par le comité syndical le 14 décembre 2017.

Synthèse du programme d'actions

Nom de l'action	Qui	Descriptif	Rôle du SEROC
1/ Réemploi, réparation, réutilisation	SEROC	Réorganisation technique : sécurisation des bennes et mise en visibilité (peinture, nom, logos des associations)	<i>Porteur</i>
	Associations et SEROC	Organisation d'événements entre les associations, intervention des associations auprès des gardiens sur les logiques du réemploi, promotion des Répare-Cafés	<i>Facilitateur/ porteur/ Relais</i>
	SEROC et ses partenaires	Organisation d'un village du réemploi et de la réparation et lancement d'une campagne de communication	<i>Porteur</i>
	SEROC	Expérimentation d'une solution complémentaire à la benne réemploi Poursuite du prêt de couches lavables	
2/ Lutte contre le gaspillage alimentaire	les 5 lycées/ SEROC	Accompagnement d'une démarche globale de réduction du gaspillage alimentaire dans les lycées et dans les écoles primaires via le lancement d'un appel à projet	<i>Facilitateur/ Porteur</i>
	SEROC	Réalisation d'opérations de sensibilisation dans plusieurs grandes surfaces	<i>Porteur</i>
		Organisation d'ateliers "je cuisine avec mes restes"	
		Expérimentation d'une démarche de réduction du gaspillage alimentaire en EPHAD	
		Lancement du gourmet bag auprès des restaurateurs	
SEROC/ structure de l'ESS	Promotion de la consommation responsable et réflexion pour ouvrir un magasin de vente en vrac	<i>Relais et facilitateur</i>	
3/ Tri et nouvelles filières	SEROC	Accompagnement des éco-événements, caractérisations mensuelles, réalisation d'un MODECOM Ordures ménagères, promotion du tri par les ambassadeurs	<i>Porteur</i>
	structure de l'ESS	Récupération du pain auprès des boulangeries et grandes surfaces	<i>Facilitateur</i>
4/ Réduction des déchets verts et compostage	SEROC	Poursuite des distributions des composteurs individuels et collectifs	<i>Porteur</i>
	structure de l'ESS	Mise en place de permanences broyage sur les déchèteries et dans les communes volontaires	<i>Porteur</i>
	SEROC	Campagne de communication sur le broyage et les techniques de jardinage au naturel	
5/ Exemplarité et communication	SEROC	Réunions régulières du groupe ECORS et intégration des agents de Collectéa au groupe	<i>Porteur</i>
	Réseau Grand Ouest	Promotion des politiques d'achats publics responsables	<i>Facilitateur</i>
	SEROC	Poursuite des diagnostics déchets pour les collectivités qui en font la demande	<i>Porteur</i>
Mise en place de la dématérialisation			

SUIVI DES TONNAGES TRAITÉS PAR LE SEROC

A préciser que les indicateurs chiffrés du PLPDMA sont pris en compte pour l'année civile (de janvier à décembre) et non la date de sa notification par la préfecture (14 décembre 2017).

En tonne	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Valorisation matière									
Cartons	4459,3	4303,4	4264,1	4164,9	4341,4	4515,2	1223,8	1188,6	1273,8
Papiers							0,0	240	274
D3E							1598,3	1625,8	1582,3
Ferraille							2036,7	2080,5	2301,3
Mobilier							380,2	788,8	491,6
Textiles et réemploi							114,4	128,8	121,0
Verre	6394,8	6490,6	6511,9	6428,9	6655,9	6775,8	7072,4	7059,62	6845,16
Mon flux-refus: action qualité du tri sélectif	6749	6928,5	7307,1	6946,1	6889,2	6782	7138,2	7160,71	7006,55
TOTAL tonnages	17603,1	17722,5	18083,0	17539,9	17886,4	18073,0	19563,9	20246,8	19895,7
Valorisation matière	21,2%	19,9%	20,0%	20,1%	19,2%	19,8%	21,6%	21,7%	22,0%

En tonne	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Valorisation organique									
Branches	10458,6	13483	14157,5	14206,2	17481,9	16776,1	16139,1	14075,8	13048,2
Tontes	5042,7	6036,4	6414,9	4878,7	5866,2	4962,5	5163,1	7477,2	7000,1
Déchets verts en mélange	2159,5	2642,3	2677,8	2390,6	2794,5	2542,7	2099,4	3560,7	2802,7
Déchets organiques des ménages	118,4	110,3	237,7	359,7	226,5	440,1	193,7	248	248
TOTAL	17779,2	22272,0	23487,9	21835,2	26369,2	24721,4	23595,4	25361,7	22850,9
Valorisation organique	21,4%	25,0%	26,0%	25,0%	28,3%	27,1%	26,0%	27,1%	25,3%

En tonne	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Valorisation énergétique									
Bois	3138,8	3347,9	3703,7	3820,7	4447,1	4581,9	4256,4	4513,4	4948,6
Valorisation énergétique	3,8%	3,8%	4,1%	4,4%	4,8%	5,0%	4,7%	4,8%	5,5%

Objectif du PLPDMA : Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020

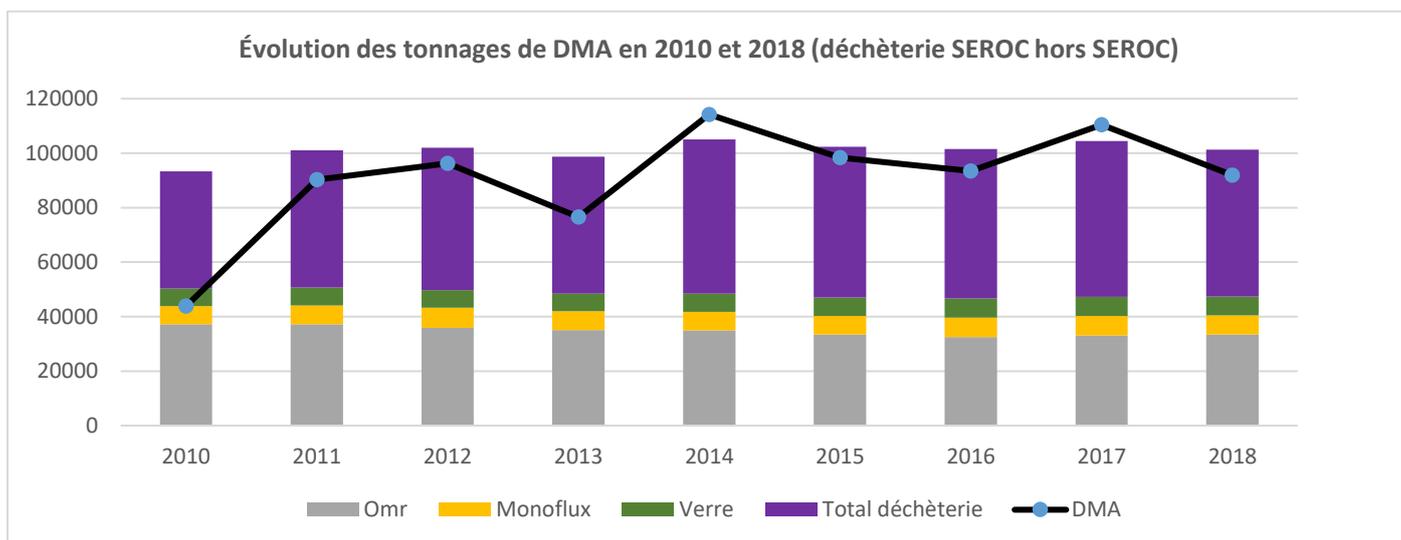
Les déchets ménagers et assimilés regroupent à la fois les ordures ménagères et assimilés (ordures ménagères résiduelles et tri sélectif) et les déchets de déchèteries. Si les objectifs du Grenelle de l'Environnement ont conduit le SEROC à travailler essentiellement sur les ordures ménagères et assimilés, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte conduit à travailler sur la réduction des déchets de déchèteries dont les trois principaux gisements pour le SEROC sont les déchets verts, les gravats et le tout-venant.

La production des déchets ménagers et assimilés

Tonnes	2010	2016	2017	2018	Evolution 2017-2018	Evolution 2010/2018
Ordures Ménagères et Assimilées	50 269,3	46 707,5	47 261,0	47 320,3	0,1%	-5,9%
Déchets de déchèterie SEROC	30 459,3	37 233,8	38 990,9	37 705,4	-3,3%	23,8%
Déchets de déchèterie hors SEROC	12 582,6	17 625,0	18 153,9	16 289,4	-10,3%	29,5%
Déchets Ménagers et Assimilés	93 311,2	101 566,3	104 405,8	101 315,1	-3,0%	8,6%

En 2018, les déchets ménagers et assimilés ont baissé de 3% par rapport à 2017. Cette baisse va dans le sens du PLPDMA.

Après une légère augmentation d'un peu plus de 1% des ordures ménagères et assimilées entre 2016 et 2017, on constate une quasi-stagnation en 2018.



En revanche, les déchets issus du tri sélectif ont baissé de 2.5% entre 2017 et 2018. Cette baisse peut s'expliquer d'une part, par la baisse du tonnage du verre de 3% et d'autre part, par le recul du geste de tri de 2%.

La baisse de 2.5% du tri sélectif s'accompagne d'une hausse des ordures ménagères résiduelles ce qui conduit donc à l'augmentation globale des ordures ménagères et assimilées (OMA).

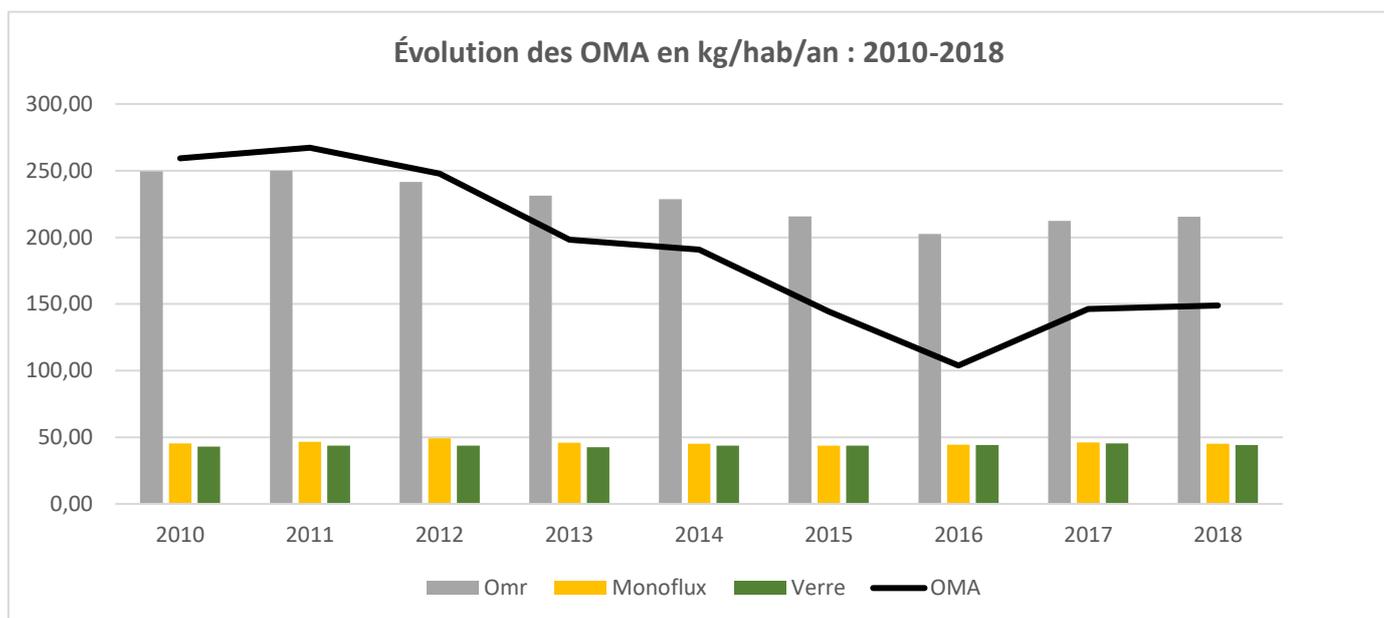
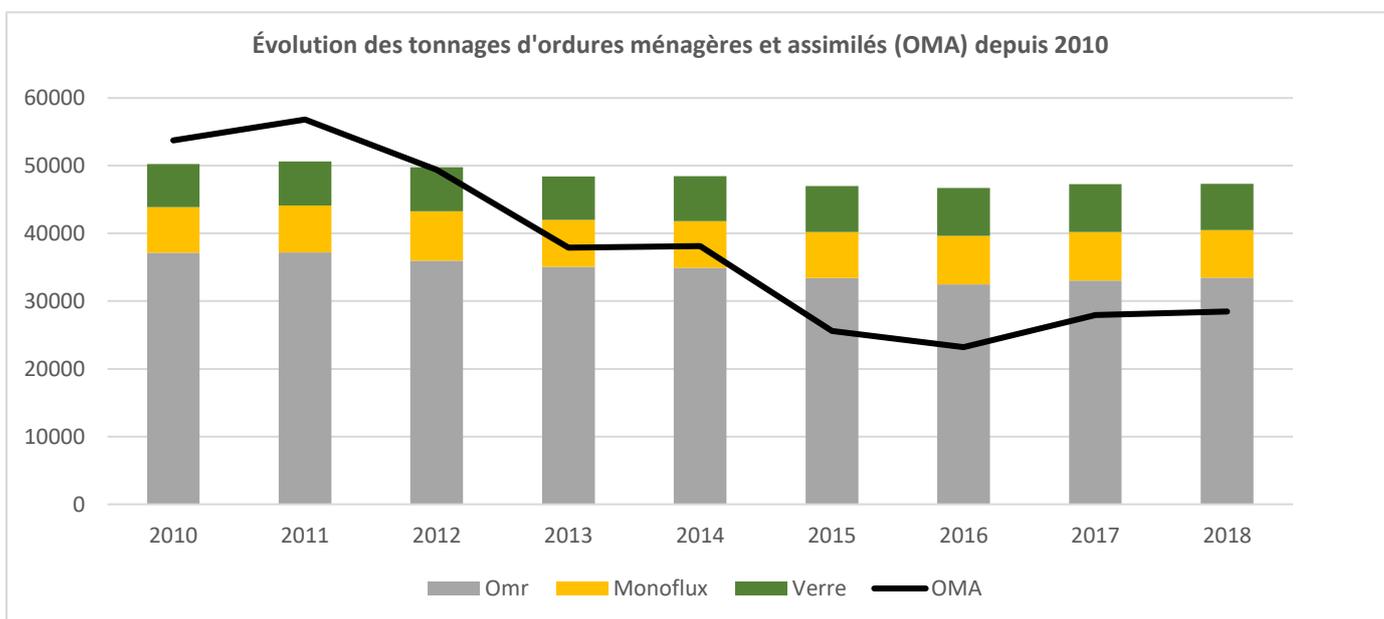
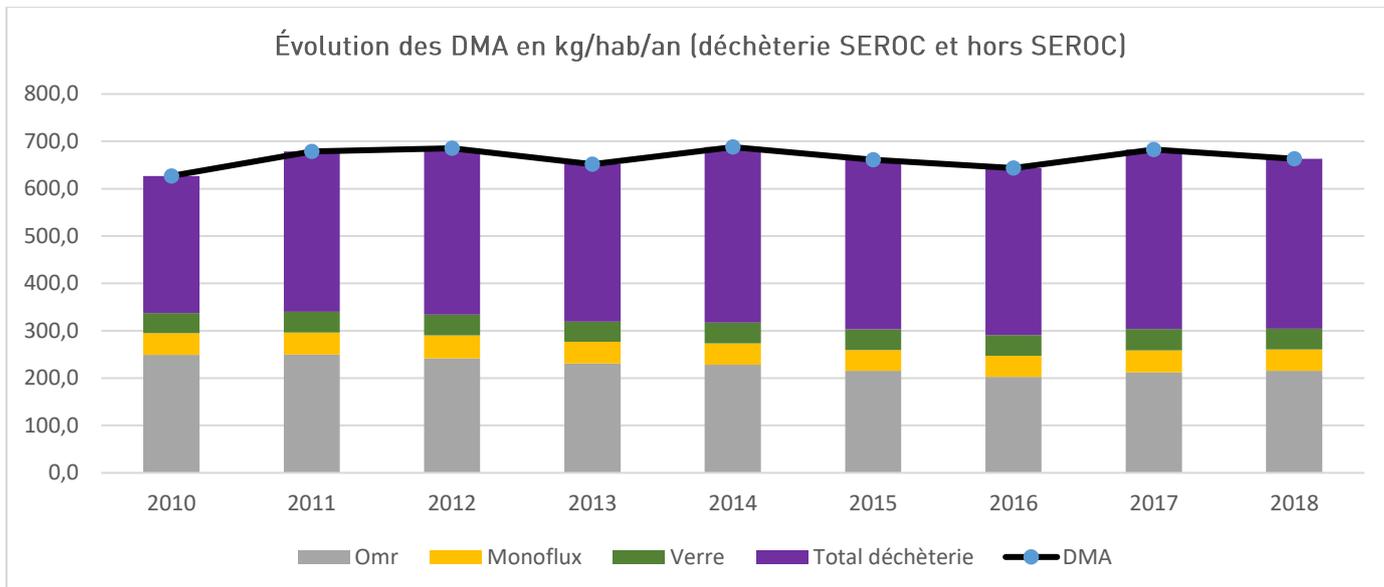
Malgré l'augmentation des ordures ménagères et assimilées (OMA), les déchets ménagers et assimilés ont connu une baisse de 3% par rapport à 2017.

Cette baisse des déchets ménagers et assimilés (DMA) s'explique entre autres :

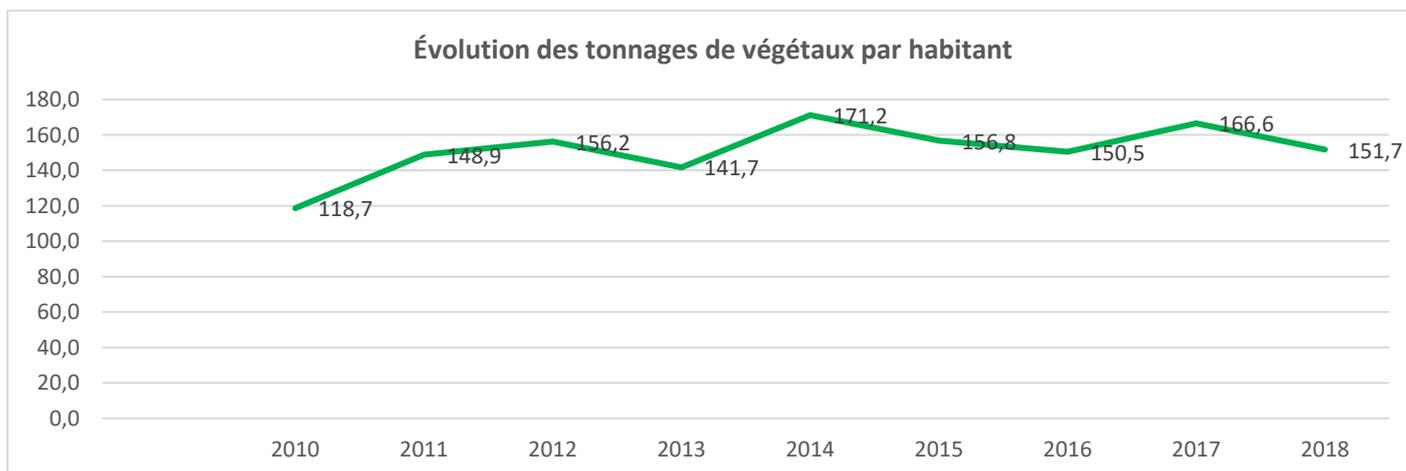
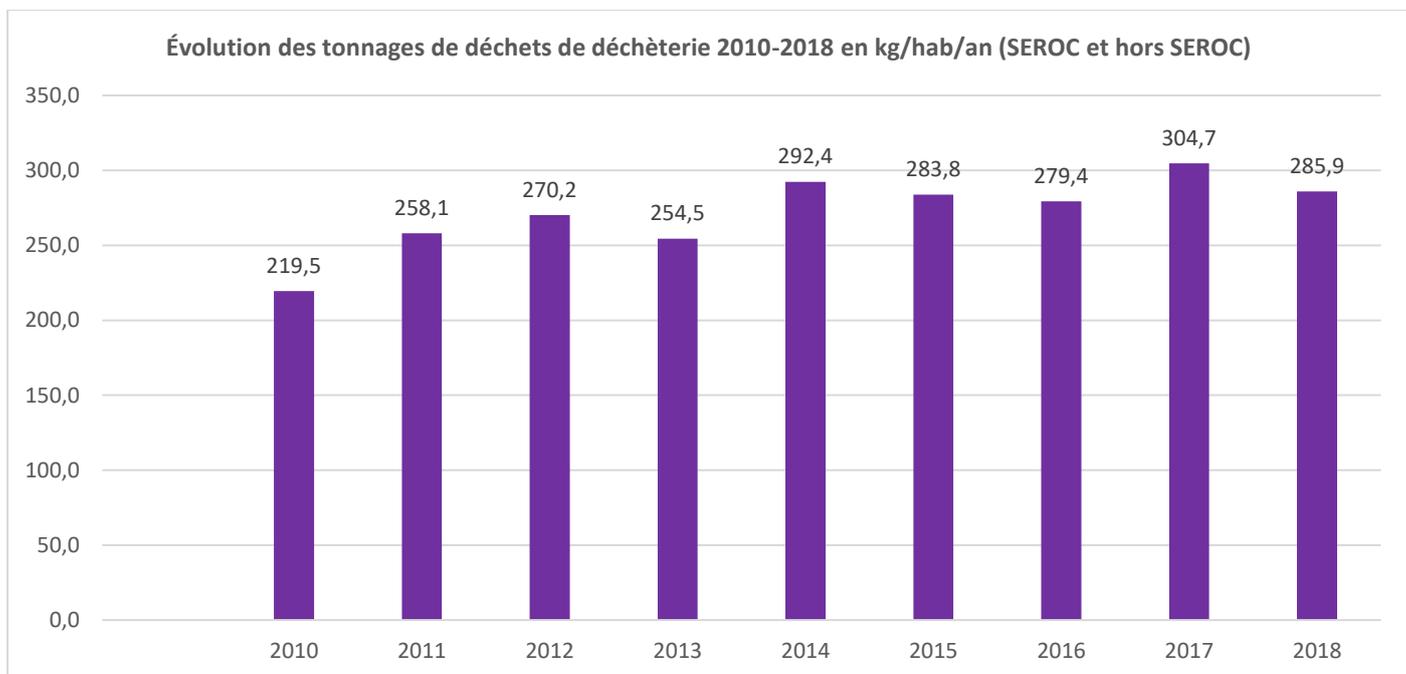
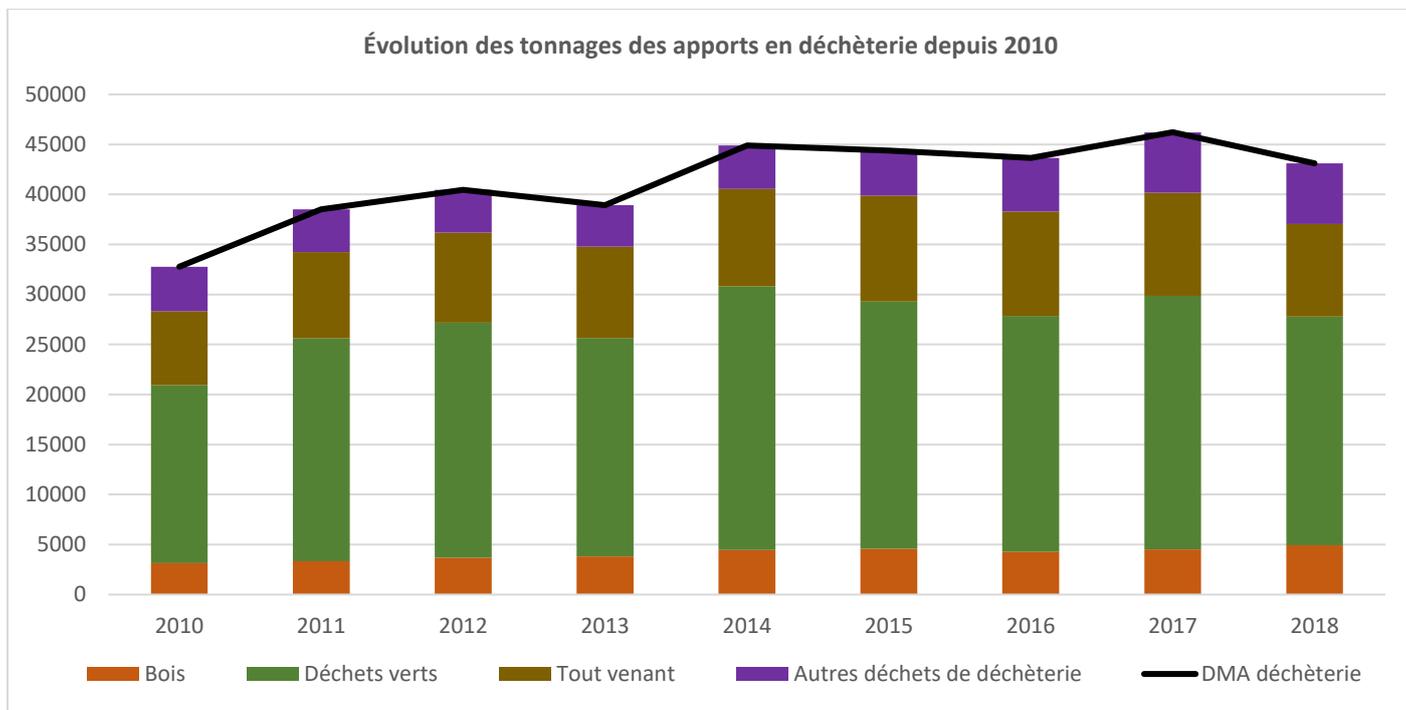
- Par la baisse des déchets de déchèterie (déchets verts, D3E, mobilier)
- Par la baisse de la collecte du tri sélectif
- Par la baisse des tonnages du réemploi

Malgré cette baisse, les déchets ménagers et assimilés ont augmenté de 8.5% entre 2010 et 2018. On est loin de l'objectif fixé dans le cadre du PLPDMA.

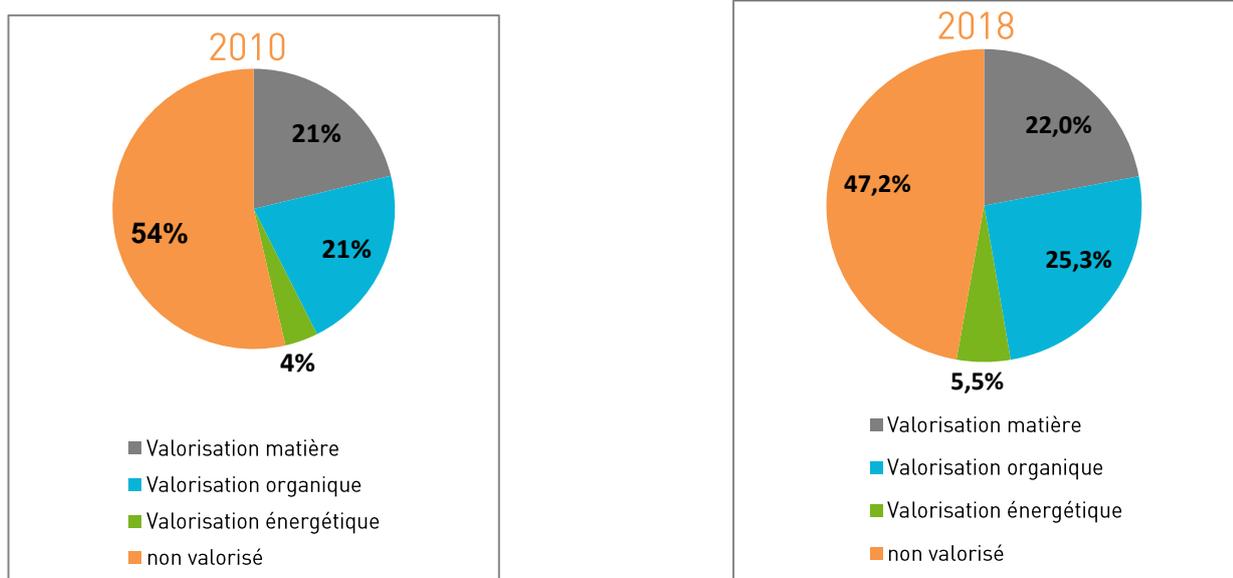
Des actions comme la promotion du réemploi, de la réparation, de la réduction des déchets verts apportés en déchèterie doivent se poursuivre.



En 2018 chaque habitant du SEROC produit 673 kilos de déchets ménagers et assimilés par an contre 683 kilos en 2017.

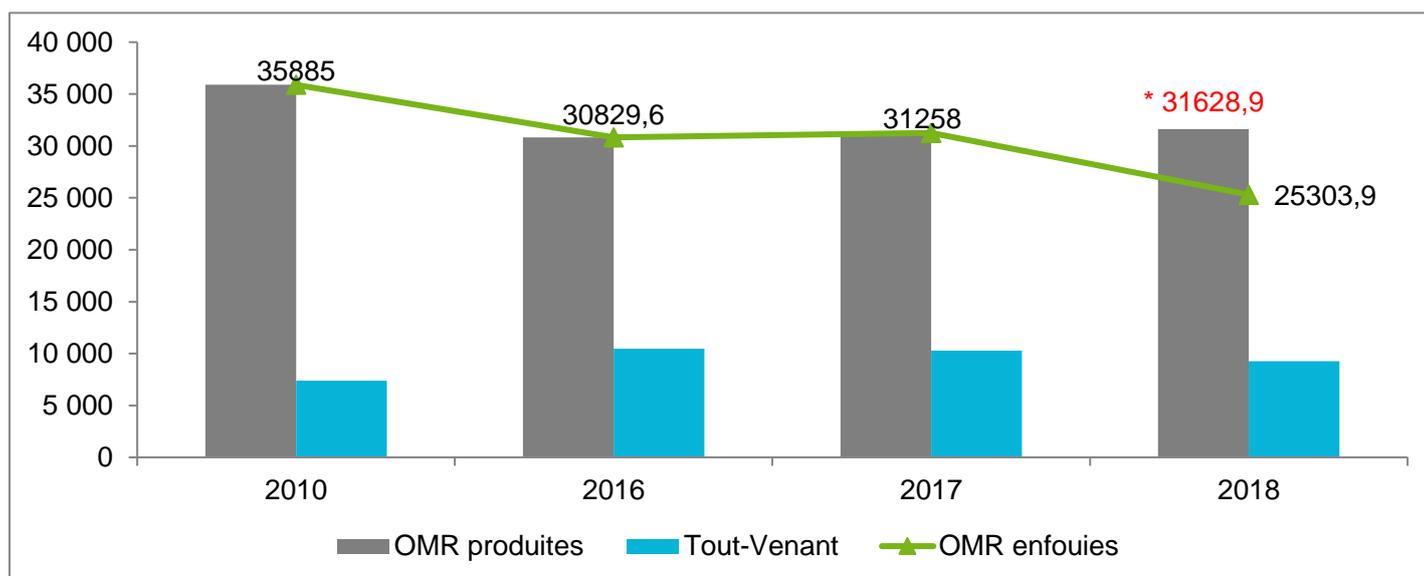


Taux de valorisation des déchets de déchèterie



Le taux de valorisation des déchets de déchèterie est de 52% en 2018 contre 46% en 2010.

La réduction de l'enfouissement hors déchets dangereux et inertes



* Sur 31 628,9 tonnes d'ordures ménagères produites en 2018, 25 303,9 tonnes ont été enfouies et les 20% restant ont été acheminés à l'usine d'incinération de Colombelles.

En 2018, l'ensemble des déchets enfouis (Refus de tri, Ordures ménagères résiduelles enfouies, Tout-Venant sans les apports des communes de Courseulles et Réviers, Tout-venant hors SEROC, Tout-Venant porte à porte) ont diminué de 18% par rapport à 2010 et de 16% par rapport à 2017.

Plusieurs opérations ont contribué à réduire le tonnage des déchets enfouis :

- L'opération « Zéro Erreur dans la benne tout-venant » qui a abouti à une baisse historique, car le tonnage a diminué de 12% par rapport à 2017 pour les déchèteries qui dépendent directement du SEROC et de 10% si on prend en compte l'ensemble des déchèteries du territoire. C'est autant de déchets qui ne sont pas enfouis.
- Depuis juillet 2018, 20% des ordures ménagères sont détournées des centres d'enfouissement vers l'usine d'incinération de Colombelles qui valorise ces déchets en énergie (chauffage urbain et production d'électricité).

Bilan des indicateurs du PLPDMA

Fiche action n°1 : Réemploi, Réparation, Réutilisation

CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTION

La réduction des déchets à la source nécessite un changement de comportement des habitants en faveur du don et du réemploi. Chacun doit pouvoir s'interroger au moment où il achète mais aussi dès lors qu'il n'utilise plus son produit : peut-on faire autrement que jeter ? Donner des vêtements ou des objets encore en état permet de leur assurer une deuxième vie. Ce sont autant de déchets qui sont détournés de la benne tout-venant. De plus, le réemploi et la réparation favorisent l'emploi local et permettent de développer l'économie circulaire et de soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire.

Le SEROC travaille en collaboration avec 3 associations du territoire : Deuxième Vie, Deuxième Chance, Emmaüs et la BACER. En 2014, la collectivité a équipé son réseau de déchèteries de bennes « Récup' solidaire » pour que les habitants puissent donner leurs objets en vue de leur réemploi. Les usagers peuvent y déposer du mobilier en état, des vélos, des jouets, de la décoration.

Le réemploi et la réutilisation ont également été promus par les animations « Troc tes trucs » (système gratuit de dépôts/reprises des objets sans condition de valeur) menées par le service Animation territoriale en 2012 et 2013.

Par ailleurs, un projet de recyclerie a été construit et mis en place début 2014 par la BACER, accompagné du SEROC. Ce projet correspond à l'aboutissement de la chaîne du réemploi dans la logique d'économie circulaire (5 emplois créés). Aussi, depuis 2015, le SEROC promeut l'activité de la recyclerie auprès du grand public.

Enfin, le syndicat a engagé avec les collectivités adhérentes et volontaires, son affiliation à la filière Eco-TLC afin d'assurer la communication globale sur l'installation et la récupération en conteneurs des textiles, linges, chaussures et accessoires en cuirs (hors vire Normandie). La récupération des textiles, linges et chaussures par les associations permet de détourner ces déchets de la benne tout-venant. Ils sont ensuite revendus dans cinq magasins de la BACER ou recyclés dans d'autres filières en fonction de leur état.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

L'objectif général de cette action est d'améliorer le système du réemploi tel qu'il existe aujourd'hui sur le territoire du SEROC, en lien avec les associations du territoire afin d'augmenter les quantités d'objets détournés de la benne tout-venant. A moyen terme, il s'agit de repenser la filière du réemploi.

PARTENAIRES MOBILISÉS POUR CETTE ACTION

Organismes partenaires	Contact	Nature du partenariat
BACER	Mme HANICOT	Promoteur et acteur du réemploi
EMMAÛS	Mme VALLADON	Promoteur et acteur du réemploi
DEUXIEME VIE DEUXIEME CHANCE	M. PEUVREL	Promoteur et acteur du réemploi
REPARE CAFÉ DE BAYEUX	M. JEANNE	Promoteur et acteur du réemploi
SERVICE DECHETERIE (SEROC)	Mme BERARD et M. HUBERT	Promoteur et acteur du réemploi

CALENDRIER D'INTERVENTION

RÉEMPLOI, RÉPARATION, RÉUTILISATION	2018	2019	2020
Développement des partenariats et communication	En cours		
Mise en visibilité et aménagement de la benne récup' solidaire	Reportée	Mise en place	
Détourner d'avantage d'objets de la benne tout-venant grâce au réemploi.	En cours	Poursuite	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Potentiel d'évitement : 70 tonnes pour les trois années du PLPDMA.

Remarque : Les quantités de déchets évités par la récupération d'objets dans la benne réemploi, le dépôt dans les conteneurs à textiles ou même les réparations réalisées par les Répairs café sont transmises mensuellement au SEROC par les associations partenaires.

Indicateurs d'activités			
Indicateurs de moyens	2018	2019	2020
Moyens humains (ETP)	0,1	1	0,5
résultats	0,1		

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020
Réemploi: réorganisation technique			
nombres de bennes sécurisés	10	–	–
Résultats	5		
nombre de bennes repeintes	–	10	–
Résultats	–		
nombre de bennes pourvues d'étagères	10	–	–
résultats	0		

Réemploi: développement des partenariats			
nombre de réparations cafés par an	20	20	20
résultats	22		
nombre d'évènement inter-associations	3	2	2
résultats	2		
nombre de rencontres entre les gardiens et les associations	1	–	–
résultats	0		
nombre de journées de présence des associations en déchèterie	–	7	–
résultats	–		
Village du réemploi et de la réparation			
nombre de structures participantes au village du réemploi	–	15	–
résultats	–		

Indicateurs d'impact			
Indicateurs de participation	2018	2019	2020
Réemploi : développement des partenariats			
nombre de personnes sensibilisés sur les déchèteries par les associations	–	350	–
résultats	–		
nombre de personnes vues lors des ateliers réparation	400	400	400
résultats	392		
nombre d'objets réparés lors des ateliers réparations	240	240	240
Résultats	280		

Village du réemploi			
nombre de réparations réalisées pendant le village du réemploi	–	50	–
résultats	–		
nombre de visiteurs au village du réemploi	–	300	–
résultats	–		
quantités d'objets réemploi vendus lors du village du réemploi	–	10	–
résultats	–		
Couches lavables			
Nombre de familles engagées dans le système de prêts de couches lavables	20	20	20
résultats	11		
nombre de familles sensibilisées et utilisatrices de couches lavables	10	10	10
résultats	5		

Quantités évitées en tonnes	2018	2019	2020
Développement des partenariats			
Total économies objets réparés ateliers de réparation (t/an)	1,2	1,2	1,2
Résultats	1,4		
Total économies cumulées objets réparés ateliers de réparation (t/an)	1,2	2,4	3,6
Résultats	1,4		
Village du réemploi et de la réparation			
Total économie objets réparés village du réemploi (t/an)	–	0,25	–
Résultats	–		
Total économies cumulées objets réparés village du réemploi (t/an)	–	0,25	–
Résultats	–		
Filières			
total économie don et réemploi (benne solidaire) (t/an)	10	20	15
Résultats	-7,8		
total économies cumulées don et réemploi (benne solidaire) (t/an)	10	30	45
Résultats	-7,8		
Couches lavables			
Total économies familles engagées dans le système de prêt (t/an)	0,2	0,2	0,2
résultats	0,11		
Total économies cumulées familles engagées dans le système de prêt (t/an)	0,2	0,4	0,6
résultats	0,11		

Total économie familles utilisatrices de couches lavables	7	7	7
résultats	3,5		
Total économies cumulées familles utilisatrices de couches lavables	7	14	21
résultats	3,5		

Total réduction des tonnages	2018	2019	2020
prévisionnel (économie réelle)	18,4	28,65	23,4
prévisionnel (économie cumulée)	18,4	47,05	70,45
réalisé (économie réelle)	-2,79		
réalisé (économie cumulée)	-2,79		

Bilan détaillé de l'action

Répair café

Il existe deux associations sur le territoire du SEROC (Deuxième Vie, Deuxième Chance et Répare Café de Bayeux) qui organisent des ateliers de réparation afin d'éviter de jeter des appareils qui peuvent encore servir.

En 2018, les deux associations réunies ont organisé 22 ateliers répair café totalisant 392 personnes vues donc sensibilisées. De ces ateliers 280 objets ont été réparés soit un peu plus d'une tonne d'objets qui ont été détournés des déchèteries.

Textile

L'entreprise d'insertion la BACER et les associations Emmaüs et Rivières et Bocage collectent les textiles à travers des bornes installées à cet effet dans les déchèteries ainsi que sur certaines communes.

En 2018, les trois partenaires du SEROC ont récupéré 67 tonnes de textiles soit 12% d'augmentation par rapport à 2017.

Récup' solidaire

Depuis 2014, le SEROC a mis en place un réseau de récupération d'objets déposés par les habitants dans les déchèteries. Des associations comme Deuxième Vie, Deuxième Chance, Emmaüs ou la BACER récupèrent ces objets pour les réparer afin de leur donner une deuxième vie.

Ces dernières années le tonnage des objets déposés dans la benne récup' solidaire a baissé. De plus en plus d'objets réemployables se retrouvent dans la benne tout-venant.

Afin de donner plus de visibilité et d'inciter les usagers fréquentant les déchèteries à déposer encore plus d'objets réutilisables dans la benne récup' solidaire, le SEROC avait pensé relooker cette benne sur fond de graffiti. Après concertation avec le service déchèterie, le projet d'habillage de la benne réemploi a été reporté jusqu'à ce qu'un point soit fait sur la filière réemploi qui ne dépend pas seulement des usagers mais aussi des partenaires qui récupèrent sur les déchèteries.

Pour cette première année du PLPDMA, les bennes Récup' solidaires n'ont pas été équipées d'étagères comme prévu dans le programme d'action de l'année. Cela a été reporté pour les années suivantes du PLPDMA.

A défaut du relooking et de l'équipement en étagères de ces bennes, 5 d'entre elles ont néanmoins été sécurisées afin de donner une meilleure qualité à leur contenu car les partenaires étaient assez exigeants sur la qualité des objets récupérés et ces bennes sont souvent cibles de vandalisme.

En 2018, contrairement au textile cité plus haut, les tonnages récupérés dans les bennes récup' solidaires ont baissé de 22% par rapport à 2017 soit 54 tonnes d'objets récupérés en 2018 contre 69 tonnes en 2017, ce qui explique le bilan global négatif chiffré de cette action.

Couches lavables

Le prêt des couches lavables a été inscrit dans le PLPDMA car cette action en faveur de l'économie circulaire a un grand succès auprès des familles mais a également un énorme potentiel de par son impact dans la réduction des déchets.

En 2018, 11 familles ont bénéficié du prêt de couches lavables contre 4 en 2017 soit une augmentation de plus de 100%.

Après restitution du prêt, 5 familles ont continué l'utilisation des couches lavables ce qui représente près de 50% de familles favorables à ce geste de réduction des déchets.

Développement des partenariats

Le SEROC a sollicité l'adhésion de toutes ses associations partenaires du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés en leur demandant de mettre leur résultat dans le cadre du PLPDMA à la disposition du SEROC.

Le SEROC a signé en juillet 2018 une convention avec l'association Deuxième Vie, Deuxième Chance lui donnant ainsi l'autorisation de récupérer 5 déchets d'Équipements Électriques et Électronique (D3E) sur la déchèterie de Mesnil-Clinchamps par mois afin d'accompagner l'association dans le développement des cafés de la réparation et de bénéficier des pièces détachées.

Le SEROC a organisé une rencontre inter-association le 12 avril 2018. Cette rencontre a permis au Répare café de Bayeux et à la BACER de travailler ensemble. Le Répare café de Bayeux a organisé un atelier de réparation dans les locaux de la BACER à Bayeux (Rue de la résistance).

Une action a été reportée compte tenu de l'incompatibilité des emplois du temps de l'ensemble des différents acteurs. Il s'agit de la rencontre entre les gardiens de déchèteries et les associations partenaires qui officient dans les déchèteries du SEROC afin d'échanger sur la qualité du contenu des bennes récup' solidaire. Néanmoins, la direction du SEROC et la présidente du SEROC ont rencontré l'association la BACER concernant les difficultés liées à la gestion du réemploi.




ABONNEZ-VOUS


Se connecter

Bayeux. Au Répare café, les pannes ont leur solution



Une partie de l'après-midi sera consacrée à trouver la solution pour un mécanisme de portail électrique en panne. | OUEST-FRANCE

Mariam FOURNIER

Modifié le 22/02/2018 à 00h09
Publié le 14/02/2018 à 18h03

Lancée en août 2017, l'association des rendez-vous mensuels des bricoleurs a trouvé son rythme de croisière. Et pense désormais à mieux se faire connaître dans les autres quartiers.

Lire le journal numérique



Reportage


Trouvez la maison idéale.

Fiche action n°2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTION

Le gaspillage alimentaire est défini par l'ADEME comme « toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée ». La lutte contre le gaspillage alimentaire est une priorité nationale.

La loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage, fixe un objectif national de réduction du gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025. La lutte contre le gaspillage alimentaire est intégrée au Code de l'environnement. La loi précise que la lutte contre le gaspillage alimentaire passe par la sensibilisation, la mobilisation et la communication auprès des différents acteurs du territoire notamment dans le cadre des programmes locaux de prévention des déchets. Les écoles ont désormais l'obligation de dispenser une information sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Depuis 2014, le SEROC s'attache à relayer la dynamique nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2014, le SEROC a organisé un repas « Zéro déchet » qui a permis de sensibiliser une centaine de personnes à la lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2015, le SEROC a choisi de travailler sur la mise en place d'une disco-soupe lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, dans le cadre de son implication dans le réseau REGAL. Près de 350 personnes ont répondu présent à cet événement. En 2017, il a mis en place une démarche avec les cinq lycées du territoire (diagnostic et plan d'actions) en partenariat avec la Région Normandie et a continué la sensibilisation du grand public notamment en partenariat avec une grande surface du territoire.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

L'objectif des actions présentées ci-après est double :

- Faciliter la prise de conscience des usagers/consommateurs
- Au-delà de la sensibilisation, réduire de façon effective le gaspillage alimentaire

PARTENAIRES MOBILISÉS POUR CETTE ACTION

Organismes partenaires	Contact	Nature du partenariat
RÉGION NORMANDIE	C. SAUSSAYE	Financier
RECTORAT DE CAEN	Aurélien BISCAY	Relai d'information
LECLERC BAYEUX	Direction	Facilitateur
LECLERC VIRE	Direction	Facilitateur
CREPAN	Nathalie VILLERMET	Technique

CALENDRIER D'INTERVENTION

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	2018	2019	2020
Accompagner les établissements scolaires dans la réduction du gaspillage alimentaire	En cours	Poursuite	
Expérimentation d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en EPHAD			Mise en place
Sensibilisation dans les grandes surfaces	Réalisée		
Développer l'usage du « Gourmet Bag »		En cours	
Atelier « Je cuisine avec les restes »			Mise en place

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Calcul :

7 kg par personne sensibilisée et 30g par élève sensibilisé, 500 personnes vues par GMS

Primaire : Gisement = 120gr/pers/ repas (guide ADEME réduire le GA en restauration collective)

Potentiel de réduction = 10% = 12g/pers/repas → 1.7kg/an/pers (calcul : 36 semaines X 4 jours) = 144 jours X 12gr

Lycéens : gisement = 2,9t à Tracy, 7 t à Curie, 2,8t à Mermoz, 7t à Arcisse et 13t à Chartier

Potentiel de réduction = 0,29+0,7+0,28+0,7+2,6

Potentiel d'évitement pour les trois années du PLPDMA : 53 kg/habitant

Indicateurs d'activités :			
Indicateurs de moyens	2018	2019	2020
Moyens humains (ETP)	0,5	1,1	2,5
résultats	0,5		
Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020
DOGGY BAG			
Nombre de restaurants étoilés contactés	-	19	-
résultats	-		
nombre de restaurants étoilés rencontrés et sensibilisés	-	10	
résultats	-		
nombre de restaurants contactés	-	40	20
résultats	-		
Nombres de restaurants rencontrés et sensibilisés au doggy bag	-	20	10
Résultats	-		
TRAVAIL AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES			
Nombre de rencontres avec le Département	1	1	1
Résultats	0		
Nombre de rencontres avec la Région	2	1	1
résultats	3		
Nombre d'écoles primaires contactées pour la mise en place d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire	131	131	131
résultats	131		
GRANDE DISTRIBUTION			
nombre de GMS engagées	3	2	-
résultats	3		
ATELIERS JE CUISINE AVEC LES RESTES			
Nombre d'ateliers "je cuisine avec les restes"	-	3	3
résultats	-		
CUISINES CENTRALES			
nombre de cuisines centrales rencontrés et engagés dans une démarche	-	1	-
Résultats	-		
EPHAD			
nombre d'EHPAD engagés dans la démarche	-	-	3
résultats	-		
RESEAU REGAL			
nombre de participation aux réunions du réseau	3	3	3
résultats	4		

Indicateurs d'impact			
Indicateurs de changement de comportement	2018	2019	2020
DOGGY BAG			
Nombre de restaurants étoilés ayant adopté le doggy bag	-		3
résultats	-		
Nombre de restaurants proposant d'emporter le reste de la bouteille de vin	-	30	10
résultats	-		
Nombre de restaurants ayant adopté le doggy bag	-		10
résultats	-		
Nombres de doggy bag distribués (étoilés : 10*52* nbre de restaurants /autres : 5*52* nbre de restaurants)	-		4160
résultats	-		
TRAVAIL AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES			
nombre de lycées impliqués	5	5	5
résultats	5		
Nombres d'écoles ayant mis en place un projet sur l'année	-	5	5
résultats	-		
Nombre d'élèves de primaire impliqués	-	500	500
résultats	-		
GRANDE DISTRIBUTION			
nombre de personnes sensibilisées dans les GMS	1800	1200	-
Résultats	1714		
ATELIERS JE CUISINE AVEC LES RESTES			
nombre de participants aux ateliers "je cuisine avec mes restes"	-	30	30
résultats	-		
EPHAD			
nombres de personnes âgées concernés par la démarche de réduction du gaspillage alimentaire	-		120
Résultats	-		

Quantités évitées	2018	2019	2020
DOGGY BAG			
Total économies doggy bag (t/an)	–	–	0,29
Résultats	–		
Total économies cumulées doggy bag	–	–	0,29
Résultats	–		
TRAVAIL AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES			
Total économies projet primaire	–	4,3	4,3
résultats	–		
total économies cumulées projet primaire	–	4,3	8,6
résultats	–		
Total économies projet lycée (t/an)	16,35	–	–
résultats	28,65		
total économies cumulées projet lycée (t/an)	16,35	16,35	16,35
Résultats	28,65		
ATELIER JE CUISINE AVEC MES RESTES			
Total économies animation "je cuisine mes restes" (tonnes/an)	–	0,21	0,21
résultats			
Total économies cumulées animation "je cuisine mes restes" (tonnes/an)	–	0,21	0,42
Résultats			
GRANDE DISTRIBUTION			
Total économie sensibilisation en GMS	12,6	8,4	–
Résultats	12		
Total économies cumulées sensibilisation en GMS	12,6	21	21
Résultats	12		
EPHAD			
Total économie sensibilisation	–	–	6,78
Résultats	–		
Total économies cumulées sensibilisation	–	–	6,78
Résultats	–		

Total réduction des tonnages	2018	2019	2020
prévisionnel (économie réelle)	28,95	12,91	11,58
prévisionnel (économie cumulée)	28,95	41,86	53,44
réalisé (économie réelle)	40,65		
réalisé (économie cumulée)	40,65		

Bilan détaillé de l'action

Après l'entrée en vigueur de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, obligeant les territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage à mettre en place des démarches pour la réduction du gaspillage alimentaire, le SEROC et la Région Normandie se sont rencontrés le 15 décembre 2016 afin de mener ensemble une démarche coordonnée de réduction du gaspillage alimentaire dans les cinq lycées du territoire du SEROC. Une première réunion de présentation a eu lieu le 31 janvier 2017 pour les lycées de VIRE et le 9 février pour les lycées de BAYEUX avec les chefs de cuisine et les gestionnaires. En mars et avril 2017, les premières pesées sont organisées pour dresser un diagnostic du gaspillage alimentaire dans les cinq lycées.

« Faux Pas Gâcher Dans Mon Lycée »

En 2018, le SEROC, la Région Normandie et les 5 lycées de son territoire (Jean Mermoz, Marie Curie, Les champs de Tracy, Arcisse de Caumont, Alain Chartier) ont répondu à un appel à projet lancé par l'ADEME, la DRAAF et la DREAL visant à poursuivre les actions déjà engagées pour la réduction du gaspillage alimentaire, notamment avec l'organisation des sessions de pesées dans les 5 lycées.

Leur dossier de candidature a été accepté, le projet a été intitulé « Faux Pas Gâcher Dans Mon Lycée ». Il vient en complément du PLPDMA et a permis de poursuivre la dynamique en 2019, ce qui n'était pas prévu initialement dans le PLPDMA.

Le SEROC et la Région Normandie ainsi que les équipes de cuisine des lycées se sont réunis pour la première année du PLPDMA trois fois : une première rencontre en mai 2018 pour faire le bilan des pesées, une seconde rencontre en septembre 2018 pour lancer le projet « Faux Pas Gâcher Dans Mon Lycée » et le 05 mars 2019 pour faire le point sur l'avancement du projet mais également présenter le nouveau chargé de mission TZDZG.

En 2018, grâce aux actions de réductions du gaspillage alimentaire menées par le SEROC et ses partenaires, la moyenne du gaspillage alimentaire dans les 5 lycées se situe aux alentours de 68,6 g/pers/repas, soit un recul de 21% par rapport à 2017.

Partenariat avec le CREPAN

Le CREPAN a été lauréat de l'appel à projet sur la réduction du gaspillage alimentaire de l'ADEME, la DRAAF et la DREAL, pour mettre en place des actions de réduction du gaspillage alimentaire auprès des restaurateurs sur le secteur du BESSIN. Le CREPAN a ainsi sollicité un partenariat avec le SEROC qui a aussi pour objectif de travailler avec cette cible. Le partenariat SEROC – CREPAN consiste à mutualiser des actions en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire sur la zone du Bayeux (diagnostic, construction d'outils en commun, lancement d'un groupe de travail sur cette thématique au REGAL).

Partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie

Début 2019, le SEROC s'est engagé auprès de la CCI en tant que partenaire de leur projet « #dupainsurlaplanche », projet qui consiste à faire un diagnostic sur les actions mises en place par les restaurateurs de la zone de Vire au Noireau et d'Isigny Omaha Intercom.

Le projet a été initié suite à l'appel à projet lancé par la DRAAF, l'ADEME et la DREAL en 2019 sur la prévention du gaspillage alimentaire. Pour dissiper toute confusion avec le projet du CREPAN, le SEROC a tenu à envoyer un courrier à l'ADEME pour expliquer le caractère complémentaire des projets de la CCI et du CREPAN.

Appel à projet « Réduction du gaspillage alimentaire en école primaire »

Le SEROC a lancé son propre appel à projet à destination des écoles. Compte tenu du changement dans l'équipe de projet, le suivi de l'appel à projet pour les écoles primaires a été reporté à l'année scolaire 2019-2020.

EHPAD

Le SEROC a relayé un appel à projet de l'ADEME et du REGAL à destination des EHPAD. Un EHPAD de Villers Bocage et un autre de Bayeux ont contacté le SEROC pour des précisions afin d'être accompagnés pendant deux ans sur la thématique de la réduction du gaspillage alimentaire.

Opération 1000 écoles et collèges

Le SEROC devait être partenaire du Département du Calvados à l'occasion de l'opération 1000 écoles et collèges. Le SEROC n'a pas été sollicité par le Département.

Réseau REGAL

Le SEROC est présent aux côtés du REGAL depuis sa création, et participe à tous les événements organisés par la structure.

Entre avril 2018 et avril 2019, le SEROC a participé à 4 réunions du REGAL sur la lutte contre le gaspillage alimentaire notamment les deux assises annuelles du REGAL. Le SEROC a également diffusé les défis « assiettes vides » et contribue à l'émergence d'un groupe de travail dédié à la restauration commerciale.

Partenariat avec les grandes surfaces

Lors des groupes de travail consacrés à la lutte contre le gaspillage alimentaire, le SEROC a sollicité toutes les grandes surfaces et moyennes surfaces se trouvant sur son territoire à s'engager dans une démarche en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Pour la première année du PLPDMA, 3 grandes et moyennes surfaces se sont engagées avec le SEROC : Leclerc Bayeux, Carrefour Villers-Bocage, Leclerc Vire.

Lors de la Semaine du Développement Durable 2018, le SEROC a organisé en partenariat avec ces trois 3 grandes et moyennes surfaces une opération intitulée « Anti-Gaspi ». Cette opération a permis de communiquer sur les bonnes pratiques pour éviter le gaspillage alimentaire à la maison mais aussi de mettre en valeur les bonnes pratiques des magasins et de transformer des fruits qui allaient être jetés. 1714 personnes ont été sensibilisées lors de cette opération. Malgré le succès de l'opération, elle ne sera pas reconduite car les effets sont difficilement mesurables.

07/06/2018 – La Voix le Bocage

SENSIBILISATION. Comment lutter contre le gaspillage alimentaire ?

Vire. Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, le Seroc (le syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers de la région Ouest Calvados) était présent pendant la semaine du développement au centre E. Leclerc, partenaire de l'opération « Les astuces pour ne plus jeter à l'outrance ».

Les conseils

« Regardez dans votre réfrigérateur ce dont vous avez besoin et ce qu'il vous reste », conseille Marie Gillot, responsable du service communication du Seroc.

« Il est également préférable de faire une liste avant d'aller en magasin. »

« Ensuite, bien ranger les aliments dans le réfrigérateur, selon les zones conseillées pour permettre une meilleure conservation. » La zone froide 0-3 degrés est idéale pour conserver les aliments périssables comme les produits laitiers ; la zone fraîche de 4 à 6 degrés est préférée pour les produits cuits et non entamés. La zone tempérée de 6 à 8 degrés est, quant à elle, faite pour le



« Nous avons atteint environ 600 personnes en trois jours de présence », indique Marie Gillot. « Chaque habitant jette en moyenne 20 kg d'aliments à la poubelle chaque année, soit environ 400 €. »

beurre, les œufs.

« Marie Gillot donne quelques astuces pour conserver ses aliments : « Pour raviver des salades : mettre un morceau

de sucre dans un grand volume d'eau et laisser tremper pendant 3/4 d'heure ; pour conserver son pain moelleux, il faut le conserver dans une

boîte avec une moitié de pomme ; les boissons gazeuses peuvent être placées le goulot en bas dans le réfrigérateur. »

02/06/2018 – Ouest France

Bayeux en bref

Le gaspillage alimentaire dans le viseur du Seroc



Michèle Mouchel et Claire Goulhot, du Seroc, veulent sensibiliser la population à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

| CRÉDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

Le Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers de la région ouest Calvados (Seroc) est mobilisé pour la sensibilisation au tri des déchets. Il l'est aussi contre le gaspillage alimentaire.

Depuis lundi, dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable, un stand est en place à l'hypermarché Leclerc de Bayeux. « **On est victime de la société de consommation. Ce n'est pas parce qu'un fruit n'est pas beau qu'il n'est pas bon** », martèle Michèle Mouchel, vice-président du Seroc. Pour Claire

Goulhot, chargée d'animation territoriale, « **ranger son frigo avant de faire ses courses et faire la différence entre la date limite de consommation et la date de durabilité minimale** » sont des bons réflexes à acquérir.

D'autant que réduire le gaspillage est bon pour le portefeuille et pour la planète. « **On cherche à réduire les 200 kg d'ordures ménagères par personne produits chaque année** », poursuit Claire Goulhot, qui continuera de conseiller la clientèle bayeusaine ce samedi, toute la journée.

Fiche action n°3 : Valorisation des déchets et nouvelles filières**CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTION**

Depuis la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, et le décret du 10 juin 2015, les collectivités doivent mettre en place des actions pour tendre vers l'objectif de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire les ordures ménagères et assimilés et les déchets de déchèteries. La cible d'action est donc élargie aux déchets de déchèteries. Parmi les déchets de déchèterie, la benne tout-venant a été identifiée comme un gisement prioritaire. En effet, son contenu, composé à 46% d'erreurs de tri (MODECOM 2016) c'est-à-dire de déchets disposant d'une benne appropriée sur la déchèterie, n'est pas valorisé mais enfoui. S'il paraît difficile de réduire les déchets de déchèteries, un travail approfondi sur la benne tout-venant peut permettre d'augmenter la quantité de déchets valorisés et dans le même temps de réduire l'enfouissement. Il s'agit pour se faire de réduire le pourcentage d'erreurs de tri.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

- Diminuer les erreurs de tri dans la benne tout-venant et réduire les tonnages de tout-venant
- Diminuer les erreurs de tri dans les sacs jaunes (déchet recyclables)
- Augmenter la quantité de déchets valorisés grâce au meilleur tri (ordures ménagères, tri sélectif et benne tout-venant) et à la mise en place de nouvelles filières

PARTENAIRES MOBILISÉS POUR CETTE ACTION

Organismes partenaires	Contact	Nature du partenariat
COLLECTÉA	M. Le CHEVALIER BOISSEL	Adhérent du SEROC
PRÉ BOCAGE INTERCOM	S. BIANCHI	Adhérent au SEROC
SEULLES TERRE et MER	M. PORTEUX	Adhérent au SEROC
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	S. DALLET et D. AUGUSTIN	Adhérent au SEROC
SIDOM DE CREULLY	M. FONTAINE	Adhérent au SEROC
CITÉO	Mme HÉRITIER	Financier

CALENDRIER D'INTERVENTION

VALORISATION ET NOUVELLES FILIERES	2018	2019	2020
Optimisation de la collecte et du tri des déchets	En cours	Poursuite	
Caractérisation de la benne Tout-Venant	Réalisée	Poursuite	
Recrutement d'un ambassadeur de tri Tout-venant	Réalisée	Poursuite	
Mise en place d'un fichier de suivi des tonnages de la benne Tout-Venant	Réalisée	Poursuite	
Communication globale sur le tri de la benne Tout-Venant	Réalisée	Poursuite	
Mise en place de la filière bâches souples	Reportée		
Mise en place de la filière plâtre	En cours		
Appel à projet ECO-FOLIO collecte des papiers dans les administrations	Abandonné		
Projet Agri 'Pain	Abandonné		

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Enfouissement évitable d'ici 2020 est de 6630 tonnes

Indicateurs d'activités			
Indicateurs de moyens	2018	2019	2020
Moyens humains (ETP)	6	4	4
résultats	6		
Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020
OPTIMISATION DE LA COLLECTE ET DU TRI SELECTIF			
Nombre de suivis de collecte et de porte à porte	6	6	6
résultats	6		
Nombre d'unités de transferts réalisées	1	–	1
résultats	1		
nombre d'animations qualité du tri réalisées	8	8	8
résultats	46		
Nombre de formations éco-événements organisées	2	2	2
résultats	0		
Nombre de nouveaux événements accompagnés	2	2	2
résultats	0		
nombre de caractérisations mensuelles réalisées	57		
résultats	41		
nombre d'animations scolaires réalisées	84	84	84
résultats	111		

Mode calcul pour les indicateurs d'impacts

Sensibilisation ambassadeur de tri tout-venant :

Moyenne de personnes sensibilisées par jour : 30 personnes

Jours passés en déchèteries : 106 jours

Baisse du tout-venant en tonne : 821 tonnes/an

Poids moyen de la rotation d'une benne tout-venant : 3,62 tonnes

Indicateurs d'impact			
Changement de comportement	2018	2019	2020
OPTIMISATION DE LA COLLECTE ET DU TRI SELECTIF			
Nombres de personnes rencontrées en porte à porte	1500	1500	1500
résultats	3509		
nombres de personnes aux animations qualité du tri	200	200	200
Résultats	4189		

Nombres de bénévoles formés aux gestes de tri et à la réduction des déchets	2	2	2
résultats	0		

Quantités évitées	2018	2019	2020
QUALITE DU TRI SELECTIF			
Total économie porte à porte (t/an)	36	36	36
résultats	42		
Total économies cumulées porte à porte (t/an)	36	72	108
résultats	42		
Total économies animations qualité du tri (t/an)	2,4	2,4	2,4
résultats	50,3		
Total économies cumulées animations qualité du tri (t/an)	2,4	4,8	7,2
Résultats	50,3		
Total économies éco-événements	0,5	0,5	0,5
résultats	0		
Total économies cumulées éco-événement	0,5	1	1,5
résultats	0		
PAIN			
Total valorisé (t/an)	60	100	120
résultats	0		
Total valorisé (t/an) en cumulé	60	160	280
résultats	0		
TEXTILES			
Total économies	190	190	190
résultats	67,18		
Total économies cumulées	190	380	571
résultats	67,18		

Total des tonnages réduction	2018	2019	2020
prévisionnel (économie réelle)	288,9	328,9	348,9
prévisionnel (économie cumulée)	288,9	617,8	967,7
réalisé (économie réelle)	159,48		
réalisé (économie cumulée)	159,48		

Bilan détaillé de l'action

La valorisation des déchets et nouvelles filières est une action regroupant un double enjeu. Non seulement il s'agit d'augmenter le taux de valorisation mais il s'agit aussi de baisser le taux d'enfouissement des déchets non dangereux et non inertes.

Le SEROC a mené plusieurs actions pour atteindre son objectif d'augmenter le taux de valorisation globale de 12% par rapport à 2016 afin de le porter à 58.5% (Objectif CODEC). Il a aussi mis en place des démarches pour baisser le taux d'enfouissement.

Optimisation de la collecte et du tri sélectif

La sensibilisation étant un des moyens pour faciliter le changement de comportement des consommateurs, le SEROC a engagé deux ambassadrices de tri pour faire du porte-à-porte auprès des foyers de son territoire afin de sensibiliser les nouveaux arrivants ou de faire des rappels pour ceux qui sont déjà sensibilisés sur ce sujet. Lors de ces opérations de porte-à-porte, les ambassadrices ont rencontré 3509 personnes. Ces porte-à-porte ont généralement été appréciés par les habitants de ces territoires, estimant que cela permettaient de dissiper des doutes sur certains déchets.

Les ambassadrices ont également effectué des suivis de collecte sur les territoires des 6 communautés de communes adhérentes au SEROC.

Le service Animation Territoriale a organisé des stands qualité du tri. Au total, 4189 personnes ont été sensibilisées pendant ces 46 animations « stands qualité tri » organisés un peu partout sur le territoire.

Les bonnes habitudes s'acquièrent dès le bas âge, c'est pourquoi le SEROC par l'intermédiaire de ses chargées d'animation territoriale sillonne les établissements scolaires afin de sensibiliser les élèves aux gestes de tri. En 2018, 111 animations territoriales ont été effectuées dans les différentes écoles du territoire, ce qui représente 2500 élèves sensibilisés.

Pour mesurer l'efficacité de toutes ces sensibilisations, le SEROC a été présent sur 41 caractérisations auprès de ses prestataires de tri (GDE et la SPHERE).

Quelques chiffres sur la valorisation du tri sélectif

La collecte du mono-flux a légèrement baissé par rapport à l'année de référence, passant de 7138 tonnes en 2016 à 7006.5 tonnes en 2018.

La collecte du verre a aussi baissé en 2018 de 241 tonnes. Cela peut s'expliquer d'une part, par l'augmentation de 1,25% du tonnage des ordures ménagères résiduelles collectées entre 2017 et 2018 et de 2.6% entre 2016 et 2018 et d'autre part, par le manque de temps d'expédition de « Le Goff », prestataire de collecte du verre de Collectéa. Il collectait le verre sur le territoire de Collectéa mais n'expédiait pas automatiquement la quantité collectée, ce qui fait qu'en décembre 2018 il s'est retrouvé avec une grande quantité de verre qui a été liquidée en janvier 2019.

N'eût été le manque de temps du collecteur, il n'y aurait pas eu un delta aussi important entre 2017 et 2018 sur la collecte du verre.

Avec un taux de refus moyen de 21% sur l'année 2018, nous constatons une augmentation de 3% par rapport à 2017 et de 10% par rapport à 2016.

Éco-événement

Le SEROC a accompagné en 2018 sept événements existants sur le territoire en les équipant en double-collecteurs. Le SEROC n'a pas accompagné de nouveaux événements en 2018, faute de temps à consacrer à cette démarche.

Unité de transfert

Pour optimiser le coût de transport des déchets, le SEROC s'est doté d'une nouvelle unité de transfert inaugurée en septembre 2018 dans la zone d'activités de Bayeux. Cette unité de transfert permet de faire transiter des Ordures Ménagères, du Tri Sélectif et du tout-venant dans des FMA (Fonds Mouvants Alternatifs) pour les transporter dans les différents centres de traitement.

Tout-Venant et déchets de déchèteries

Des opérations de communication, de sensibilisation en déchèteries ont été menées en commun accord entre les services Animation Territoriale et Déchèteries dans le cadre de la réduction du tout-venant.

Un ambassadeur du tri a été recruté pour une durée de 6 mois afin d'éviter les erreurs de tri dans la benne tout-venant mais également sensibiliser les usagers sur le devenir de cette benne.

Le service animation territoriale a été présent sur les déchèteries en raison d'une demi-journée par mois pendant toute l'année 2018. Cette présence mensuelle sur les déchèteries a permis de sensibiliser 884 personnes au tri dans les déchèteries et pour appuyer ces sensibilisations, 2590 livrets explicatifs du tri en déchèteries ont été distribués par les agents présents en déchèterie mais également par le secrétariat technique du SEROC à l'occasion des distributions des cartes de déchèteries.

Les services déchèteries et animation territoriale ont travaillé ensemble avec l'aide de quelques agents de l'entreprise d'insertion AIB à la réalisation de 10 MODECOM sur les bennes tout-venant ce qui a permis de mesurer l'opération zéro-erreur dans ces bennes.

L'opération zéro-erreur dans la benne tout venant a permis d'enregistrer une baisse historique du gisement de cette benne de l'ordre de 12% pour les déchèteries relevant du SEROC soit 824 tonnes de déchets qui n'ont pas été enfouis, en d'autres termes 824 tonnes de déchets qui ont été valorisés. Cela a représenté une économie de 103 197€.

24/07/2018 – Renaissance le Bessin

ENVIRONNEMENT. Un ambassadeur pour réduire le coût des déchets

En déchèterie, la benne tout-venant recueille le non recyclable. Les conseils de Nicolas Le Barbenchon vous aideront à réduire son contenu. À la clé, des économies pour tous.

La benne « tout-venant » recueille tout ce qui n'est pas recyclable et devra être enfoui. Le coût de l'enfouissement, aujourd'hui plus de 100 € par tonne, est appelé à s'envoler dans les années à venir.

La réduction au plus juste de cet enfouissement est un enjeu financier important, pour le Seroc (le syndicat de traitement des déchets ménagers) et pour le contribuable.

« Territoire zéro déchet, zéro gaspillage »

Le Seroc s'est lancé le défi de réduire de 30 % la quantité de déchets enfouis et d'augmenter de 12 % la quantité de déchets recyclés d'ici 2020. La benne tout-venant des déchèteries est une cible de cet objectif de réduction. « Le gain escomptable est important car on trouve en moyenne 45 %

d'erreurs de tri dans cette benne », explique Adèle Heuzé, responsable du projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ».

- 8 % de tout-venant de janvier à mai

Avec l'aide des gardiens de déchèterie, un premier résultat a été atteint avec -8 % de tout-venant de janvier à mai 2018. « Une première ! Depuis des années la quantité de déchets à enfouir augmentait inexorablement ». Un début encourageant que le nouvel ambassadeur du tout-venant a pour mission d'amplifier.

« On essuie parfois des engueulades »

Lucas Le Barbenchon assure depuis le début du mois de juillet une présence régulière dans les différentes déchèteries du Bessin. Il aide et conseille les usa-



Michèle Mouchen et Jean-Pierre Chevalier, vice-présidents du Seroc, Lucas le Barbenchon, ambassadeur du tout-venant, Emilie Gournay, déchèterie de Port-en-Bessin, Sandrine Boem, responsable du réseau, et Adèle Heuzé, chef de projet « Zéro Déchet »

gers pour limiter les erreurs de tri en orientant les déchets vers la bonne benne.

Le terme d'ambassadeur colle à la mission qui demande de la diplomatie. « On leur montre

quoi trier et pourquoi ». Un travail parfois difficile : « Des gens sont réticents, on essuie parfois des engueulades ». Certains ont envie de se débarrasser de ce qui les encombre

sans se poser de questions...

Dans le même temps, « quand on leur explique le coût des erreurs de tri, l'argument porte ». Pour le réduire, les gestes de chaque habitant

comptent. Pour gagner du temps et faciliter le travail, une bonne technique consiste à « arriver en déchèterie avec une remorque où les déchets sont déjà triés », conclut-il.

Nouvelles signalétiques

La mise en place de nouvelles signalétiques sur les déchèteries a été reportée en 2019 pour des raisons techniques.

Nouvelles Filières

Le SEROC travaille à la mise en place de nouvelles filières de valorisation de certains déchets se trouvant dans la benne tout-venant, d'un côté pour atteindre l'objectif de diminution de 30% du taux d'enfouissement par rapport à 2010 et de l'autre côté pour augmenter le taux de valorisation des gisements du SEROC de 12%.

Filière papier

Après une étude de dimensionnement sur le gisement potentiel de papiers à collecter dans les administrations publiques du territoire, l'idée d'acheter un camion afin de mettre en place une tournée spécifique pour la collecte de papier a été abandonnée faute de gisements suffisants.

L'installation des conteneurs papiers dans les déchèteries a permis de collecter 281,75 tonnes de papiers qui ont été acheminés à UMP Chapelle Darblay.

Filière plâtres

Le SEROC a multiplié les contacts avec certains prestataires pour la mise en place de la collecte séparée du plâtre. Après plusieurs rencontres sur la valorisation du plâtre avec la déchèterie professionnelle (GBD) située à Rots, l'entreprise a fait deux propositions en fonction des types de plâtres.

Le SEROC va expérimenter cette nouvelle filière pour l'année 2019.

Filière plastiques souples

La mise en place d'une filière plastiques souples a été reportée pour les années 2 ou 3 du PLPDMA car il a été jugé nécessaire de suivre les filières en fonction de leur impact dans la réduction du tout-venant mais aussi de leur impact dans le rehaussement du taux de valorisation. La priorité a donc été donnée aux filières plâtre et Éco-Mobilier.

Fiche action n°4 : Réduction des déchets verts et compostage

CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTION

Les déchets verts représentent 43% des déchets de déchèteries. Les tonnages de déchets verts collectés sur l'ensemble du territoire du SEROC ont augmenté de 36% en 6 ans. Les branches représentent les deux tiers des déchets verts apportés. Si le SEROC enregistre une baisse de plus de 10% de ces ordures ménagères depuis 2011, les déchets de déchèteries ont progressé de 27% depuis 2010, notamment en raison de la forte hausse des déchets verts apportés par les usagers en déchèteries. Le SEROC souhaite donc proposer aux usagers une solution alternative à l'apport des déchets verts en déchèterie.

Pour connaître les habitudes et souhaits des usagers, une enquête a été réalisée fin 2016, auprès de 385 usagers, sur 10 déchèteries du SEROC. Elle montre un intérêt des usagers pour la pratique du broyage de leurs branchages. L'enquête montre également que les usagers sont encore peu sensibilisés aux techniques de jardinage au naturel.

Par ailleurs, le SEROC met à disposition des habitants des composteurs depuis 2004 afin qu'ils détournent leurs déchets principalement de cuisine. En effet, 22% des ordures ménagères résiduelles peuvent être compostées, soit 44Kg/an/hab (source : MODECOM SEROC 2018) contre 30Kg/an/hab en 2016. On constate donc que la part des déchets compostables dans les ordures ménagères résiduelles augmente, ce qui montre l'importance de poursuivre les campagnes de promotion du compostage pour que cette pratique se généralise sur le territoire.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

- Réduire les apports de déchets verts en déchèterie
- Proposer des solutions complémentaires à l'apport de branches en déchèterie
- Communiquer sur le broyage et les techniques de jardinage au naturel
- Poursuivre le développement de la pratique du compostage sur le territoire du SEROC

PARTENAIRES MOBILISÉS POUR CETTE ACTION

Organismes partenaires	Contact	Nature du partenariat
Les 6 collectivités adhérentes	Les élus	Humain
Les bailleurs sociaux	Directions	Technique
Les établissements scolaires	Directions	Technique
Les établissements sanitaires	Directions	Technique
Les hôtels et restaurants	Gérants	Technique

CALENDRIER D'INTERVENTION

RÉDUCTION DES DÉCHETS VERTS ET COMPOSTAGE	2018	2019	2020
Mise en place du broyage		Prévue	
Distribution de composteurs	Réalisée	Poursuite	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Méthode de calcul

Composteur individuel ou partagé : 67,2 kg de déchets compostables par foyer

Restaurants/Hôtels : 200g X 300 jours X nb de repas

Établissements scolaires : 200g X 180 jours X nb de repas

Établissements sanitaires : 200g X 365 jours X 2 repas X nb de repas

Camping : 200g X 180 jours X nb repas

Indicateurs d'activités :			
Indicateurs de moyens	2018	2019	2020
Moyens humains (ETP)	0,1	0,6	0,6
résultats	0,1		

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020
nombre de partenaires pour le broyage rencontrés	2	—	—
résultats	1		
nombre de formations réalisés par le CREPAN	2	2	2
résultats	0		
Nombre de formations réalisées par la FREDON (communes)	3	3	3
résultats	0		
nombre d'animations sur le parc éco-éducatif	—	2	4
résultats	—		
nombre d'animations assurées par le CREPAN et la FREDON	—	3	3
résultats	—		
nombre de réunions publiques	—	—	5
résultats	—		
nombre de permanences broyage en déchèterie	—	6	14
résultats	—		
nombre de permanences broyage sur les communes	—	—	10
résultats	—		

Indicateurs d'impact			
Indicateurs de participation	2018	2019	2020
nombre de foyers aux opérations de broyage en déchèteries	—	300	1000
résultats	—		
nombre de foyers aux opérations broyage sur les communes	—	300	1000
résultats	—		
nombre de personnes à la formation CREPAN	20	20	20
résultats	0		

nombre de personnes à la formation FREDON	30	30	30
résultats	0		
nombre de personnes actions de sensibilisation Parc	—	30	60
résultats	—		
nombre de personnes actions de sensibilisation	—	50	50
résultats	—		
nombre de personnes aux réunions publiques	—	—	500

Quantités évitées	2018	2019	2020
total économies permanences broyage en déchèterie	—	4,6	15,36
résultats	—		
total économies cumulées permanences broyage en déchèterie	—	4,6	19,96
résultats	—		
total économies permanences broyage dans les communes	—	4,6	15,36
résultats	—		
total économies cumulées broyage dans les communes	—	4,6	19,96
résultats	—		
total économie bois de chauffage	—	—	1438,4
résultats	—		
total économies cumulées bois de chauffage	—	—	1438,4
total économies branchages amenés directement sur la plateforme de compostage	1500	1500	1500
résultats	2611,7		
total économies cumulées branchage amenés directement sur la plateforme de compostage	1500	3000	4500
résultats	2611,7		
Total réduction de déchets	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	1500	1509,2	2969,12
Prévisionnel (économie cumulée)	1500	3009,2	5978,32
Réalisé (économie réelle)	2611,7		
Réalisé (économie cumulée)	2611,7		

COMPOSTAGE			
Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020
<i>Compostage individuel</i>			
Nb composteurs mis à disposition	700	700	700
résultats	784		
Nb formations dispensées sur le compostage	550	550	550
résultats	671		
Nb de personnes formées au compostage	600	600	600
résultats	722		
<i>Compostage collectif</i>			
Nb guides composteurs formés	5	5	5
résultats	11		
Nb foyers vivant en immeuble informés	25	25	25
résultats	20		
Nb foyers vivant en zone pavillonnaire informés	25	25	25
résultats	20		
Nb écoles maternelles/primaires sollicitées	25	25	25
résultats	3		
Nb collèges/lycées sollicités	1	–	–
résultats	0		
Nb camping/CVL sollicités	10	10	10
résultats	0		

Nb hôtels/restaurants sollicités	5	5	5
résultats	2		
Nb établissements sanitaires et sociaux sollicités	2	2	2
résultats	2		
Nb d'autres structures équipées (entreprises, associations...)	1	1	1
résultats	4		

Indicateurs de participation	2018	2019	
<i>Compostage individuel</i>			
Nb de suivis réalisés	5	5	5
résultats	0		
% de foyers équipés de composteur sur le territoire	21%	22%	23%
résultats	21%		
<i>Compostage collectif</i>			
Nb de foyers engagés vivant en habitat vertical	5	5	5
résultats	20		
Nb de foyers engagés vivant en zone pavillonnaire	25	25	25
résultats	20		
Nb écoles maternelles/primaires participantes	1	1	1
résultats	2		
Nb de repas par écoles maternelles/primaires participantes	100	100	100
résultats	107		
Nb collèges/lycées participants	1	-	-
résultats	0		
Nb de repas par collèges/lycées participants	-	-	-
résultats	-		

Nb campings/CVL participants	5	5	5
résultats	0		
Nb de repas par campings/PRL participants	1000	1000	1000
résultats	0		
Nb hôtels/restaurants participants	1	1	1
résultats	2		
Nb de repas par hôtels/restaurants participants	200	200	200
résultats	120		
Nb établissements sanitaires et sociaux participants	1	1	1
résultats	2		
Nb de repas par établissements sanitaires et sociaux participants	300	300	300
résultats	25		

Quantités évitées	2018	2019	2020
Total économie (tonne/an) compostage domestique	47	47	47
résultats	57,7		
Total économie cumulée (tonne) compostage domestique	47	94	141
résultats	57,7		
Total économie (tonne/an) compostage en pied d'immeuble	0,52	0,52	0,52
résultats	1,3		
Total économie cumulée (tonne) compostage en pied d'immeuble	0,52	1,04	1,56
résultats	1,3		
Total économie (tonne/an) compostage pavillonnaire	2,6	2,6	2,6
résultats	1,3		

Total économie cumulée (tonne) compostage pavillonnaire	2,6	5,2	7,8
résultats	1,3		
Total économie (tonne/an) compostage dans écoles maternelles/primaires	12	12	12
résultats	21,6		
Total économie cumulée (tonne) compostage dans écoles maternelles/primaires	12	24	36
résultats	21,6		
Total économie (tonne/an) compostage dans campings/PRL	180	180	180
résultats	0		
Total économie cumulée (tonne) compostage dans campings/PRL	180	360	540
résultats	0		
Total économie (tonne/an) compostage dans hôtels/restaurants	12	12	12
Résultats	15,6		
Total économie cumulée (tonne) compostage dans hôtels/restaurants	12	24	36
résultats	15,6		
Total économie (tonne/an) compostage dans établissements sanitaires et sociaux	43,8	43,8	43,8
résultats	87,6		
Total économie cumulée (tonne) compostage dans établissements sanitaires et sociaux	43,8	87,6	131,4
Résultats	87,6		
Total économie (tonne/an) compostage autre structure	8,9	8,9	8,9
Résultats	35,6		
Total économie cumulée (tonne/an) compostage autre structure	8,9	17,8	26,7
Résultats	35,6		

Compostage individuel	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	47	47	47
Prévisionnel (économie cumulée)	47	94	141
Réalisé (économie réelle)	57,7		
Réalisé (économie cumulée)	57,7		

Compostage collectif	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	259,82	259,82	259,82
Prévisionnel (économie cumulée)	259,82	519,64	779,46
Réalisé (économie réelle)	161,7		
Réalisé (économie cumulée)	161,7		

Total réduction de déchets	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	306,82	306,82	306,82
Prévisionnel (économie cumulée)	306,82	613,64	920,46
Réalisé (économie réelle)	219,4		
Réalisé (économie cumulée)	219,4		

Compostage			
Total réduction de déchets	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	306,82	306,82	306,82
Prévisionnel (économie cumulée)	306,82	613,64	920,46
Réalisé (économie réelle)	219,4		
Réalisé (économie cumulée)	219,4		

Déchets verts			
Total réduction de déchets	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	1500	1509,2	2969,12
Prévisionnel (économie cumulée)	1500	3009,2	5978,32
Réalisé (économie réelle)	2611,7		
Réalisé (économie cumulée)	2611,7		

TOTAL Réduction des déchets Acton 4	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	1806,82	1816,02	3275,94
Prévisionnel (économie cumulée)	1806,82	3622,84	6898,78
Réalisé (économie réelle)	2831,1		
Réalisé (économie cumulée)	2831,1		

Bilan détaillé de l'action

Réduction des déchets verts en déchèteries

Les déchets verts sont le premier gisement de déchets en déchèterie.

Dans le cadre du PLPDMA et du CODEC, le SEROC mène une réflexion pour proposer une alternative à l'apport des déchets verts en déchèterie (expérimentation du broyage des déchets verts prévue en 2019). On constate en 2018 une baisse des tonnages du déchet vert de 10% par rapport à 2017. Cette baisse s'explique essentiellement par les conditions météorologiques et non par la mise en place de nouvelles actions.

Broyage

Le SEROC a rencontré Bessin Insertion en février 2019 pour la mise en place d'une expérimentation du broyage sur le territoire pour l'année 2019. Les modalités de ce partenariat sont en cours de définition.

Des formations et animations sur le broyage prévu avec le CREPAN et la FREDON ont été reportées pour l'année 2019.

Compostage individuel

Le SEROC met des composteurs individuels à disposition des usagers vivant sur son territoire depuis 2001. Le résultat est encourageant avec 761 foyers équipés en moyenne par an depuis 2011.

En 2018, ce sont 784 composteurs individuels distribués sur le territoire soit 660 foyers supplémentaires qui ont été équipés en composteur contre 554 en 2017. En 2018, le SEROC compte 21% des foyers équipés de composteurs sur son territoire depuis la première vague de distribution de composteurs en 2008.

A l'occasion de la semaine nationale du compostage de proximité, le service Animation territoriale du SEROC a sensibilisé 722 personnes au compostage contre 551 personnes en 2017.

Compostage Collectif

Le SEROC équipe également les immeubles d'habitation en composteurs. Pour que ce genre d'installation fonctionne, il faut l'élément essentiel qui est de trouver un référent composteur de la zone d'habitation.

En 2018 le SEROC a formé 11 référents composteurs pour 20 foyers engagés et vivant en immeuble et 20 foyers engagés vivant en zone pavillonnaire.

Certains établissements à caractère collectif comme les écoles, les restaurants, les hôtels, les établissements sanitaires etc... sollicitent le SEROC pour la mise en place de composteurs collectifs.

3 écoles primaires, 2 restaurants, 2 établissements sanitaires ainsi que 4 autres structures se sont engagés aux côtés du SEROC pour l'installation d'un ou plusieurs composteurs sur leurs terrains en 2018.

26/03/2018 – Ouest France

Semaine du compostage : c'est le moment de s'y mettre !



Claire Goulhot, chargée d'animation territoriale et Michèle Mouchel, première vice-présidente du Seroc lancent la semaine du compostage de proximité.

La semaine nationale du compostage de proximité, portée par le réseau Compost citoyen, a lieu du samedi 24 mars au dimanche 8 avril. Le Seroc profite de l'événement pour sensibiliser les habitants du Bessin à ses bienfaits. On estime en effet à 30 % la quantité de déchets qui peut être détournée des ordures ménagères grâce au compostage.

Le syndicat de traitement et de valorisation des déchets ménagers a prévu un programme de sensibilisation sur les marchés et dans les déchèteries de son territoire (voir encadré). Vous apprendrez tout ce qu'il faut savoir pour faire un bon compost avant de pouvoir réserver le vôtre. Le Seroc propose en effet un modèle de composteur en bois de 300 litres pour 15 €. Grâce

à lui, « au-delà de réduire le poids de vos déchets, vous participerez à l'amélioration de la qualité de notre environnement, vous produirez un compost de qualité et vous réduirez vos déplacements en déchèterie », détaillent Claire Goulhot, chargée d'animation territoriale au Seroc et Michèle Mouchel, vice-présidente.

10 500 foyers ont un composteur

Depuis 2011, déjà plus de 10 500 foyers ont été équipés sur le territoire. Tous ont pu bénéficier, s'ils le souhaitent, de suivis réalisés par un maître-composteur en cas de problème.

Pour faire un bon compost, il faut d'abord équilibrer les apports en « compensant l'apport des déchets verts ou trop humides (épluchures, tontes) par des éléments secs ou bruns (feuilles mortes, branchages, carton brun) ». Et veiller à mélanger des déchets de petites tailles avec de plus gros.

Il faut ensuite brasser régulièrement le compost pour permettre d'oxygéner le mélange pour une meilleure décomposition. Le Seroc conseille de « mélanger les 30 premiers centimètres chaque semaine ». Troisième et dernière règle : surveiller l'humidité et ajuster en fonction.

Le calendrier des rencontres

Le Seroc sera présent à partir de ce samedi 24 mars sur les marchés et déchèteries du territoire pour sensibiliser les usagers à la pratique du compostage.

Samedi 24 mars : marché de Bayeux ; 9 h/17 h : déchèterie de Mesnil-Clinchamps. **Lundi 26 mars** : 14 h/17 h : déchèterie de Creully, d'Ecram-

meville et de Fontenay-le-Pesnel ; 10 h/17 h : déchèterie de Port-en-Bessin. **Mardi 27 mars** : marché de Grandcamp-Maisy ; 14 h/17 h : déchèterie de Bretteville-l'Orgueilleuse, d'Esquay-sur-Seulles et de Creully. **Mercredi 28 mars** : marché de Villers-Bocage ; 9 h/12 h : déchèterie de Fontenay-le-Pesnel ; 9 h/17 h : dé-

chèterie de Grandcamp-Maisy et de Port-en-Bessin. **Judi 29 mars** : marché de Caumont-l'Éventé ; 14 h/17 h : déchèterie de Bretteville-l'Orgueilleuse et du Molay-Littry. **Vendredi 30 mars** : 14 h/17 h : déchèterie de Vaucelles et du Mesnil-Clinchamps. **Samedi 31 mars** : 9 h/17 h : déchèterie d'Isigny-sur-Mer et de Vaucelles.

Fiche action n°5 : Éco-exemplarité des collectivités

CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTION

La dynamique d'éco-exemplarité en interne a été créée lors de la réalisation du Programme Local de Prévention (PLP). Il s'agit de mettre en place une démarche et des actions de prévention en interne. Le SEROC a créé un groupe de travail appelé ECORS pour réduire les déchets au sein de chaque service.

Le SEROC a déjà proposé une démarche d'accompagnement aux collectivités et administrations de son territoire sous la forme suivante : tout d'abord, un audit afin de créer un état des lieux complet en matière de tri et de réduction des déchets, ensuite, la valorisation des bonnes pratiques et des propositions d'axes d'amélioration. Dans le cadre du CODEC et du PLPDMA, le SEROC souhaite faire le point sur les actions mises en place en interne mais également faire un suivi de la démarche d'accompagnement qui a été proposée aux collectivités lors du Programme Local de Prévention.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

- Réduire la production de déchets dans l'administration publique
- Être exemplaire vis-à-vis des usagers
- Entraîner les collectivités et communes adhérentes dans cet élan éco-exemplaire
- Faire des économies financières et gérer de façon raisonnable les biens de l'administration

PARTENAIRES MOBILISÉS POUR CETTE ACTION

Organismes partenaires	Contact	Nature du partenariat
Les 6 collectivités adhérentes	Les élus	Technique
SEROC	ECORS	Technique
Maraîcher Bio	Guillaume HAEWELYN	Humain

CALENDRIER D'INTERVENTION

ÉCO-EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS	2018	2019	2020
Éco-exemplarité au sein du SEROC	En cours	Poursuite	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Potentiel d'évitement : 879 kg sur les trois années du PLPDMA

Indicateurs d'activités :			
Indicateurs de moyens	2018	2019	2020
Moyens humains (ETP)	0,3	0,1	0,4
résultats	0,1		

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020
Groupe ECORS			
nombre de réunion du groupe ECORS	4	4	4
Résultats	4		
nombre de réunion du groupe ECORS avec Collectea	2	4	4
Résultats	0		

Village 0 déchet, 0 gaspillage			
nombre de structures participantes au village du réemploi			15
résultats			
nombre de visiteurs au village 0 déchet			300
résultats			
nombre de réparations effectuées au village 0 déchet			50
résultats			
nombre d'objets du réemploi vendus au village 0 déchet			10
résultats			
Distribution du Stop Pub			
nombre de stop pub distribués	1000	1000	1000
résultats			
Sensibilisation			
Nombre de scolaires sensibilisés	2800	2800	2800
résultats	2500		
nombre de personnes sensibilisées	4000	4000	4000
résultats	11762		
nombre de personnes sensibilisées sur les déchèteries	10400	10400	10400
résultats	6654		

Indicateurs d'impact			
Quantités évitées	2018	2019	2020
Dématérialisation			
total économies dématérialisation	0,178	0,267	0,267
résultats	0		
total économies cumulées dématérialisation	0,178	0,445	0,712
résultats	0		
Village 0 déchet, 0 gaspillage			
Total économie objets réparées village du réemploi			0,25
Résultats			
Total économies cumulées objets réparés village du réemploi			0,25
Résultats			
Distribution du Stop Pub			
Total économies stop pub	35	35	35
résultats			
Total économies cumulées stop pub	35	70	105
résultats			

Sensibilisation			
Total économies scolaires sensibilisés	42	42	42
résultats	37,5		
Total économies cumulées scolaires sensibilisés	42	84	126
résultats	37,5		
Total économies personnes sensibilisés	60	60	60
résultats	176,4		
Total économies cumulées personnes sensibilisées	60	120	180
résultats	176,4		
Total économies personnes sensibilisées sur les déchèteries	156	156	156
résultats	99,8		
Total économies cumulées personnes sensibilisées sur des déchèteries	156	312	468
résultats	99,8		
Total réduction des tonnages	2018	2019	2020
prévisionnel (économie réelle)	293,2	293,3	293,5
prévisionnel (économie cumulée)	293,2	586,5	879,9
réalisé (économie réelle)	365,7		
réalisé (économie cumulée)	365,7		

Bilan détaillé de l'action

Groupe ECORS

Dans le cadre de sa politique d'exemplarité, le SEROC poursuit sa démarche de réduction de sa production des déchets et la baisse de sa consommation énergétique. Il met à la disposition de ses agents les moyens nécessaires pour être un établissement éco-exemplaire.

Depuis 2011, un groupe éco-exemplaire est constitué au sein du SEROC regroupant un agent de chaque service. Ce groupe se réunit 2 fois dans l'année pour définir les orientations de sa politique d'exemplarité.

En 2018, ce groupe s'est réuni 4 fois pour la mise en place de nouvelles actions. Deux réunions en présence des membres du groupe ECORS et quelques représentants de Collectéa étaient prévues courant 2018. Suite à un emploi du temps incompatible les rencontres ont été reportées à l'année 2019.

Pour limiter les impressions, le groupe ECORS a initié une formation à l'utilisation optimale de l'imprimante et a disposé dans les locaux dédiés à l'impression des affiches promouvant la baisse de la consommation de papier. Les versos des papiers destinés à la poubelle ont été réquisitionnés pour faire des cahiers de brouillon qui ont ensuite été distribués à chaque agent lors des vœux 2018.

Aux vœux 2019, le groupe ECORS a proposé une formation au tri pour tous les agents du SEROC. Cela a permis de rappeler les consignes de tri à l'ensemble de l'équipe du SEROC.

L'utilisation du vinaigre blanc pour l'entretien des locaux est depuis plusieurs années mise en place afin de réduire les produits de ménages industriels.

Nouvelles actions éco-exemplaires mises en place

Une collaboration a été créée avec un maraîcher bio pour la mise en place des paniers de légumes une fois par semaine. La commande est passée de façon individuelle sur la plateforme Open-Food. Cela indique l'implication du SEROC dans la promotion des circuits de proximité.

Le SEROC travaille pour mettre en place la dématérialisation des documents (archives...). Cette action est reportée à l'année 2 et 3 du PLPDMA.



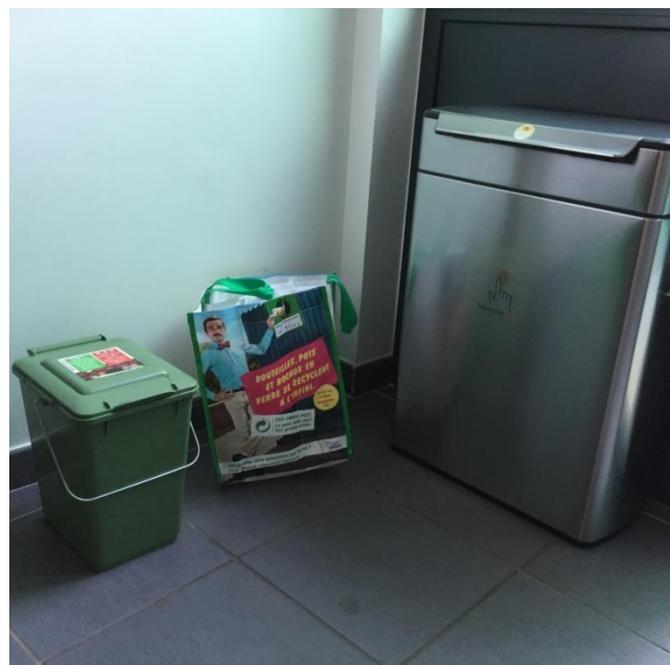
Collecte de piles, stylos, Encre, Ampoules, Capsules de café



Panier de légumes avec le Maraîcher Bio



Consommation maîtriser de papiers



Tri sélectif, Bio-seau pour le composteur, sac de collecte de verre